

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration - Soixante-neuvième session**

Rome, 3-4 mai 2000

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA - 31 DÉCEMBRE 1999

1. Le Conseil d'administration est invité à examiner les états financiers ci-joints (appendices A à G) ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, en vue de les soumettre au Conseil des gouverneurs pour approbation. Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes recommandées par le Comité international des normes comptables.
2. Conformément aux dispositions de l'article 6, section II, de l'Accord portant création du FIDA, lesdits états financiers feront partie du Rapport annuel du Fonds pour 1999. Suivant la pratique adoptée les années précédentes, une note y sera jointe pour indiquer qu'ils ont été soumis par le Conseil d'administration au Conseil des gouverneurs, accompagnés d'une recommandation invitant celui-ci à les approuver.
3. Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (le Programme spécial pour l'Afrique - PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA au 1^{er} janvier 1996. Les états financiers tiennent compte de cette décision. Le cas échéant, les chiffres se rapportant au PSA, par exemple pour les contributions et les prêts, ont été présentés séparément dans les appendices.
4. Les états financiers font apparaître les principaux points suivants:

État des activités et des variations de l'actif net (appendice A)

- a) Le produit des placements s'est élevé à 196,5 millions de USD en 1999, contre 187,9 millions en 1998. Ce montant comprend les intérêts perçus sur les placements à revenu fixe, soit 89,4 millions de USD contre 111,6 millions en 1998. Le produit des dividendes s'est chiffré à 8,7 millions de USD en 1999 contre 5,6 millions de USD en 1998. Le montant total net des plus-values réalisées et latentes en 1999 s'est monté à 104,0 millions de USD, tandis qu'en 1998 elles représentaient 75,1 millions de USD. Le produit des intérêts provenant des banques a baissé, passant de 1,0 million de USD en 1998 à 900 000 USD en 1999. Le FIDA a recouru aux services de gestionnaires

extérieurs auxquels il a confié la majeure part de son portefeuille de placements. Leurs honoraires ainsi que les frais de garde et autres coûts, qui sont imputés sur le produit des placements, se sont élevés à 10,1 millions de USD en 1999 contre 8,3 millions en 1998.

- b) Le produit des intérêts et commissions de service perçus sur les prêts s'est chiffré à 43,5 millions de USD en 1999 contre 46,5 millions en 1998. Conformément à la procédure adoptée en 1998, le Fonds n'a pas pris en compte les intérêts et commissions de service sur prêts accusant des arriérés de plus de dix mois. En 1999, le montant ainsi exclu représentait 2,8 millions de USD contre 2,7 millions de USD en 1998.
- c) Le total des dépenses de fonctionnement et d'administration, tel qu'il figure dans l'état des activités et des variations de l'actif net (appendice A), se chiffrait à 52,0 millions de USD, alors que le montant inscrit dans le budget à ce titre était de 54,3 millions de USD. Par ailleurs, il y a eu en 1999 une imputation supplémentaire de 2,6 millions de USD correspondant au premier des cinq versements approuvés par le Conseil d'administration en décembre 1998 pour financer le déficit lié à l'assurance-maladie après cessation de service.

État des variations de l'excédent accumulé (appendice A1)

Cet état satisfait aux prescriptions de la norme comptable internationale n° 21 qui stipule que toutes les plus- ou moins-values sur fluctuations des taux de change devraient être portées sur l'état des activités et des variations de l'actif net au lieu d'être inscrites au bilan comme par le passé. Cette mesure a été approuvée en 1995.

Cet état comprend l'excédent accumulé provenant de l'excédent des recettes sur les dépenses, des fluctuations des taux de change et des transferts au Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE).

Bilan (appendice B)

Le Fonds a constitué des provisions pour arriérés de contributions des Membres comme suit:

En milliers de USD

Billets à ordre	104 980
Sommes à recevoir	<u>89 555</u>
	194 535

Ces chiffres figurent à l'appendice B et sont ventilés par pays dans les notes 6 et 7 de l'appendice G.

Il convient de signaler qu'au 31 décembre 1999, 11 pays accusaient des arriérés sur prêts de dix mois ou plus et se trouvaient ainsi en situation de non-comptabilisation. Des précisions sur les pays et les montants en cause sont données dans la note 8 de l'appendice G.

Comme pour les arriérés de contributions des Membres, le Fonds poursuit sans relâche ses efforts pour éliminer tous les retards de paiement au titre de ses prêts.

État des flux de trésorerie (appendice C)

L'appendice C a été préparé conformément à la norme comptable internationale n° 7 (version révisée). Cet appendice donne le détail des fluctuations des encaisses et des placements (à l'exception des actions à dater de 1999) figurant au bilan.

État des ressources disponibles pour engagement (appendice D)

Cet état inclut tous les avoirs en monnaies librement convertibles qui peuvent être considérés comme disponibles pour engagement, conformément à la politique adoptée à la trente-quatrième session du Conseil d'administration.

État des contributions des Membres et des contributions spéciales (appendice E)

Cet appendice présente globalement les contributions aux ressources initiales du Fonds et les contributions aux première et deuxième reconstitutions étant donné qu'elles ont été intégralement utilisées et que tous les montants non réglés sont indiqués à l'appendice G - Notes relatives aux états financiers. Il donne aussi des précisions sur les contributions aux troisième et quatrième reconstitutions.

État récapitulatif des prêts (appendice F)

La position des emprunteurs auprès du Fonds est indiquée par pays, une ventilation étant faite entre prêts libellés en USD et prêts en DTS.

5. Les états financiers pour 1999 ont été examinés de façon détaillée lors d'une réunion du Comité de vérification des comptes tenue le 16 mars 2000. Le Président du Comité présentera à la soixante-neuvième session du Conseil d'administration un rapport sur les conclusions du Comité relatives à ces états.

Recommandation

6. Après examen de ce point, le Conseil d'administration entendra peut-être adopter la décision suivante:

“En application de l'article XII, paragraphe 6, du Règlement financier du FIDA, le Conseil d'administration a examiné les états financiers du Fonds pour 1999 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes y relatif, et est convenu de soumettre ces documents au Conseil des gouverneurs pour approbation”.



FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 1998

Appendice A - État des activités et des variations de l'actif net

Appendice A1 - État des variations de l'excédent accumulé

Appendice B - Bilan

Appendice C - État des flux de trésorerie

Appendice D - État des ressources disponibles pour engagement

Appendice E - État des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice F - État récapitulatif des prêts

Appendice G - Notes relatives aux états financiers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans les présents états financiers, les codes utilisés pour les devises sont ceux de l'Organisation internationale de normalisation de Genève, la norme internationale 4217 et le DTS. Les notes relatives aux états financiers (appendice G) font partie intégrante des états financiers.

État des activités et des variations de l'actif net
pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 1998
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A

	1999	1998
Variations de l'actif net		
Augmentation/(diminution) de la valeur des contributions nettes	(28 701)	69 049
Augmentation/(diminution) des contributions complémentaires	(6 821)	15 565
Contributions spéciales reçues	5	5
Augmentation des dons approuvés moins annulations	(29 459)	(27 502)
Transfert de l'excédent accumulé au profit du fonds fiduciaire PPTE (note 8 a))	(4 000)	(4 000)
	(68 976)	53 117
Recettes		
Produit des prêts (note 8)	43 531	46 493
Produit des placements (note 3)	196 513	187 899
Total des recettes	240 044	234 392
Dépenses de fonctionnement		
Traitement du personnel (salaires et prestations) (note 11)	(27 153)	(28 102)
Autres dépenses de fonctionnement et d'administration	(8 420)	(8 596)
Institutions coopérantes et consultants	(14 119)	(13 753)
Sessions du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration et autres réunions officielles	(2 296)	(1 775)
Provision pour couverture médicale après cessation de service	(2 600)	0
Total des dépenses de fonctionnement	(54 588)	(52 226)
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement	185 456	182 166
Gain/(perte) de change (note 2 d))	(122 654)	180 834
Transfert sur l'excédent accumulé	62 802	363 000
Augmentation/(diminution) de l'actif net	(6 174)	416 117
Actif net en début d'exercice	5 681 063	5 264 946
Actif net en fin d'exercice	5 674 889	5 681 063
Rapprochement des variations de l'actif net résultant des opérations		
<i>Décaissements des prêts</i>	283 995	298 948
<i>Remboursements des prêts</i>	<u>(133 219)</u>	<u>(123 358)</u>
	150 776	175 590
<i>Effets des fluctuations des taux de change sur les prêts</i>	<u>(68 922)</u>	<u>112 701</u>
<i>Augmentation/(diminution) nette des prêts non remboursés</i>	81 854	288 291
<i>Augmentation/(diminution) des montants nets à recevoir des contribuants</i>	(87 250)	5 623
<i>Augmentation/(diminution) nette des billets à ordre des contribuants</i>	(49 993)	(3 322)
<i>Variation des encaisses et des placements</i>	65 509	126 149
<i>Augmentation/(diminution) nette des autres sommes à recevoir et à payer</i>	<u>(16 294)</u>	<u>(624)</u>
Variations de l'actif net	<u>(6 174)</u>	<u>416 117</u>

**État des variations de l'excédent accumulé
pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 1998**
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice A1

	Excédent provenant des opérations	Effet des opérations de change 1/	Effet des opérations de change 1/
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 1998	1 575 194	221 510	1 796 704
Excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte des fluctuations des taux de change	182 166		182 166
Gain de change		180 834	180 834
Transfert au fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) 2/	(4 000)		(4 000)
Excédent accumulé au 31 décembre 1998	1 753 360	402 344	2 155 704
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement avant prise en compte des fluctuations des taux de change	185 456		185 456
Perte de change 1/		(122 654)	(122 654)
Transfert au fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) 2/	(4 000)		(4 000)
Excédent accumulé au 31 décembre 1999	1 934 816	279 690	2 214 506

1/ Voir appendice G, note 2 d).

2/ Voir appendice G, note 8 a).

Bilan

Appendice B

31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Actif			Passif, contributions, excédent accumulé et réserve	
	1999	1998	1999	1998
Encaisses bancaires	71 889	60 848	Passif	
			Sommes à payer pour valeurs acquises	69 878 166 087
Placements (notes 2 a) et 3)	2 284 212	2 235 269	Sommes à payer et engagements échus	37 690 33 898
			Dons non décaissés (note 9)	61 386 62 230
Encaisses et placements soumis à restriction (note 4)	22 493	25 802	Montants dus à d'autres fonds	14 544 13 748
			Provision pour couverture médicale après cessation de service	2 600 0
Billets à ordre des contribuants (note 6)	529 275	573 666	Dons non décaissés au titre de l'Initiative PPTE	6 808 5 183
À déduire: Provision (note 5 h))	(104 980)	(99 378)		192 906 281 146
	424 295	474 288	Contributions, excédent accumulé et réserve	
Sommes à recevoir des contribuants (note 7)	183 977	271 229	Contributions des membres du FIDA (appendice E et note 5)	3 524 340 3 545 191
À déduire: Provision (note 5 h))	(89 555)	(89 557)	À déduire: Provision (note 5 h))	(194 525) (188 927)
	94 422	181 672		3 329 815 3 356 264
Autres sommes à recevoir				
Produits à recevoir sur prêts	14 143	14 809	Contributions spéciales FIDA	20 139 20 134
Produits à recevoir sur placements	28 050	34 000	Contributions complémentaires FIDA	32 281 37 234
Créances pour valeurs vendues	15 886	97 311	Contributions au titre de l'Initiative PPTE (note 8 a))	(3 853) (1 985)
Divers	5 758	5 924		28 428 35 249
Montants dus par d'autres fonds	7 554	15 047		
	71 391	167 091		
Prêts (note 8 et appendice F)			Contribuants PSA - Phase I (appendice E et note 5)	289 027 289 660
Prêts approuvés, moins annulations et ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis des prêts totaux en DTS (appendices D, F et note 8)			À déduire: Provision (note 5 h))	(10) (8)
			Contribuants PSA - Phase II	62 977 64 594
1999 - 5 809 215 USD			Contributions spéciales - PSA	209 209
1998 - 5 559 089 USD				352 203 354 455
Prêts entrés en vigueur	5 267 760	4 994 399		
À déduire: Solde non décaissé des prêts entrés en vigueur	(1 644 045)	(1 519 301)		3 730 585 3 766 102
Remboursements	(985 297)	(915 364)		
Prêts non remboursés	2 638 418	2 559 734	FIDA	2 214 188 2 155 704
			Initiative PPTE (note 8 a))	318 0
Prêts approuvés au titre du PSA, plus ajustement au titre de l'évolution de la valeur en dollars des États-Unis des prêts totaux en DTS (appendice F)			Total de l'excédent accumulé (appendice A1)	2 214 506 2 155 704
			À déduire: Dons (notes 2 a) et 9)	(365 202) (335 743)
1999 - 345 213 USD				
1998 - 355 250 USD				
Prêts entrés en vigueur	345 213	355 250	Réserve générale (note 10)	95 000 95 000
À déduire: Solde non décaissé des prêts entrés en vigueur	(77 251)	(93 795)		
Remboursements	(7 287)	(3 950)		
Prêts non remboursés	260 675	257 505	Actif net	5 674 889 5 681 063
	5 867 795	5 962 209		5 867 795 5 962 209

État des flux de trésorerie 1/
pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 1998
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice C

	1999	1998
Flux de trésorerie provenant d'investissements dans des activités de développement		
Décaissements prêts	(283 995)	(298 948)
Remboursement du principal de prêts	133 219	123 358
Décaissement dons	(30 100)	(25 212)
Transfert de fonds en faveur de l'Initiative PPTE	(8 000)	0
Flux nets de trésorerie utilisés pour investissements dans des activités de développement	(188 876)	(200 802)
Flux de trésorerie provenant d'activités de financement		
Paiements reçus des États membres		
- Billets à ordre mis en recouvrement	78 636	75 701
- Contributions à la troisième reconstitution	1 086	572
- Contributions à la quatrième reconstitution	20 913	4 096
- Contributions anticipées à la cinquième reconstitution	8	8
- Contributions spéciales	5	5
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	100 648	80 382
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts perçus et plus-values réalisées	82 031	170 425
Dividendes	8 514	5 293
Plus-values sur actions réalisées	33 714	(14 862)
Autres produits de placements	(118 894)	105 133
Achat d'actions	(246 762)	(210 343)
Intérêts reçus sur prêts	44 197	41 898
Montants reçus de postes divers et d'autres fonds	8 455	319
Paiements au titre de dépenses d'administration et de charges relatives à des placements	(58 353)	(61 334)
Levée de restrictions monétaires	81	(81)
Gain/(perte) de change sur opérations	376	(176)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(5 244)	(19 374)
Effet des fluctuations des taux de change sur les encaisses et les placements à l'exception des actions	(51 016)	51 788
Augmentation/(diminution) nette des encaisses et équivalents non soumis à restriction	(144 488)	(88 006)
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en début d'exercice	1 915 971	2 003 977
Encaisses et équivalents non soumis à restriction en fin d'exercice	1 771 483	1 915 971
COMPOSÉ DE:		
Encaisses non soumises à restriction	71 889	60 848
Placements (à l'exception des actions) non soumis à restriction	1 513 843	1 910 769
	1 585 732	1 971 617
Rapprochement du revenu net et de l'encaisse nette résultant des activités d'exploitation:		
Recettes nettes moins dépenses de fonctionnement	185 456	182 166
Mise en concordance du revenu net et de l'encaisse nette résultant des opérations:		
- augmentation/(diminution) du produit des prêts et des placements à recevoir	6 616	(592)
- augmentation/(diminution) d'autres sommes à recevoir	89 880	(92 636)
- augmentation/(diminution) d'autres montants à payer	(92 400)	146 067
- produit des encaisses et placements soumis à restriction	58	(543)
- plus-values latentes sur actions	(192 546)	12 410
- achat d'actions	(246 762)	(210 343)
- provision pour prestations médicales après cessation de service	2 600	0
- levée de restrictions monétaires	81	(81)
- gain/(perte) de change sur opérations	376	(176)
Flux nets de trésorerie résultant des activités d'exploitation	(246 641)	36 272

1/ Voir appendice G, note 2 g).

**État des ressources disponibles pour engagement 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998**
(exprimé en milliers de dollars des États-Unis)

Appendice D

		1999	1998	
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles	Encaisses	71 889	60 848	
	Placements	2 284 212	2 235 269	
	Billets à ordre - États membres	510 845	555 971	
	Autres sommes à recevoir	71 355	167 091	
		2 938 301	3 019 179	
À déduire	Sommes à payer et obligations échues	124 711	213 733	
	Prêts entrés en vigueur non décaissés	1 721 296	1 613 095	
	Prêts approuvés, signés mais non encore entrés en vigueur	240 876	324 973	
	Dons non décaissés	51 534	42 973	
	Réserve générale	95 000	95 000	
		2 108 706	2 076 041	
	Contributions anticipées à la cinquième reconstitution	25	17	
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions initiales qui n'ont pas été réglés	43 075	43 075	
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la première reconstitution qui n'ont pas été réglés	41 370	41 370	
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la deuxième reconstitution qui n'ont pas été réglés	5 002	5 002	
	Tirages sur billets à ordre au titre des contributions à la troisième reconstitution qui n'ont pas été réglés	15 523	9 923	
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii))	11 102	0	
	Tirages sur billets à ordre au titre de la phase I du PSA qui n'ont pas été réglés	10	8	
	Billets à ordre d'États membres qui n'ont pas encore été mis en recouvrement (voir note 2 c) iii)) (PSA)	0	2	
		116 082	99 380	
		2 349 524	2 389 171	
	Ressources disponibles pour engagement	588 777	630 008	
	À déduire	Prêts non encore signés	300 580	239 717
		Dons non encore signés	16 660	18 946
	Ressources nettes disponibles pour engagement	271 537	371 345	

1/ Voir appendice G, notes 2 c), 6 et 7.

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998


Appendice E
Membres - Catégorie I

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Australie	20 350 516	AUD	10 534 275	7 218 160	4 649 779	2 568 381	7 218 160
Autriche 3/	17 361 041	EUR	5 811 703	6 126 228	3 691 607	2 434 621	6 126 228
Belgique 3/	35 949 263	EUR	9 052 877	9 883 478	6 098 176	3 785 302	9 883 478
Canada	78 727 037	CAD	26 983 253	18 648 505	10 852 455	7 796 050	18 648 505
Danemark	25 967 094	DKK	67 577 314	9 723 356	5 914 656	3 808 700	9 723 356
Finlande 3/	13 040 503	EUR	6 160 459	6 835 645	4 254 924	2 580 721	6 835 645
France 3/	89 292 984	EUR	30 999 587	33 007 643	20 021 390	12 986 253	33 007 643
Allemagne	151 806 996	DTS	28 841 959	39 330 967	24 187 522	15 143 445	39 330 967
Grèce 4/		USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Irlande 3/	2 556 419	EUR	654 349	820 849	820 849		820 849
Italie 3/	82 890 395	EUR	17 823 004	28 079 860	28 079 860		28 079 860
Japon	186 773 731	JPY	5 096 008 994	43 720 228	22 927 306	20 792 922	43 720 228
Luxembourg 3/	944 574	EUR	236 167	248 215	149 281	98 934	248 215
Pays-Bas 3/	119 344 690	EUR	19 384 984	20 329 156	12 208 457	8 120 699	20 329 156
Nouvelle-Zélande	4 593 709	NZD	2 102 069	1 264 829	1 264 829		1 264 829
Norvège	63 693 719	NOK	110 723 560	16 842 864	16 842 864		16 842 864
Portugal 5/							
Espagne	4 966 000	USD	1 435 159	1 435 159	1 435 159		1 435 159
Suède	68 671 403	SEK	137 458 556	17 750 826	11 344 666	6 406 160	17 750 826
Suisse	41 497 300	CHF	16 270 000	11 756 005	10 567 266	1 188 739	11 756 005
Royaume-Uni	64 269 514	GBP	11 305 433	18 439 527	10 819 229	7 620 298	18 439 527
États-Unis	459 874 400	USD	82 800 000	82 800 000	82 800 000		82 800 000
Total partiel, Catégorie I							
31 décembre 1999	1 532 571 288			374 861 500	279 530 275	95 331 225	374 861 500
31 décembre 1998	1 532 571 288			381 475 085	235 235 434	146 239 651	381 475 085

Membres - Catégorie II

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés 2/		Paiements - Équivalent en USD		
			Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Algérie	37 580 000	USD	12 000 000	12 000 000	5 168 400	6 831 600	12 000 000
Gabon 6/	2 801 000	USD					
Indonésie	10 059 000	USD	6 900 000	6 900 000	6 900 000		6 900 000
Iran 6/	124 750 000	USD	4 000 000	4 000 000	1 000 000		1 000 000
Iraq 6/	53 099 000	USD					
Koweït	117 041 000	USD	14 000 000	14 000 000	8 162 000	5 838 000	14 000 000
Jamahiriya arabe libyenne 6/	36 000 000	USD	16 000 000	16 000 000		16 000 000	16 000 000
Nigéria 6/	76 459 000	USD	10 000 000	10 000 000		10 000 000	10 000 000
Qatar 6/	27 980 000	USD	1 000 000	1 000 000			
Arabie saoudite	333 778 000	USD	30 000 000	30 000 000	17 490 000	12 510 000	30 000 000
Émirats arabes unis 6/	47 180 000	USD	1 000 000	1 000 000	583 000	417 000	1 000 000
Venezuela	132 489 000	USD	28 000 000	28 000 000	13 699 880	14 300 120	28 000 000
Total partiel, Catégorie II							
31 décembre 1999	999 216 000			122 900 000	53 003 280	65 896 720	118 900 000
31 décembre 1998	999 216 000			122 900 000	35 490 183	83 409 817	118 900 000

* Une contribution spéciale de 20 millions de USD versée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international au titre de la première reconstitution des ressources du FIDA est comprise dans les contributions des membres de la catégorie II à ladite reconstitution


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice E
Membres - Catégorie III

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				Total
	Équivalent en USD	Monnaie	Instruments déposés 2/ Montant	Équivalent en USD	Paiements - Équivalent en USD		
					Encaisses	Billets à ordre	
Afghanistan	93						
Albanie 7/							
Angola 8/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Antigua-et-Barbuda 8/							
Argentine	1 900 016	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Arménie 9/							
Azerbaïdjan 10/							
Bangladesh	1 456 030	USD	500 000	500 000	301 350	198 650	500 000
Barbade	2 000	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Belize 11/		USD	100 333	100 333	100 333		100 333
Bénin	30 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Bhoutan	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie		USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Bosnie-Herzégovine 10/							
Botswana	35 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Brésil 12/	13 504 305	USD	7 000 000	7 000 000	4 081 000	2 919 000	7 000 000
Burkina Faso	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Burundi	19 861	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Cambodge 7/							
Cameroun	204 886						
Cap-Vert	1 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
République centrafricaine	10 725						
Tchad							
Chili	50 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Chine	3 838 534	USD	8 000 000	8 000 000	4 664 000	3 336 000	8 000 000
Colombie	10 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Comores 6/	30 231						
Congo	148 092						
Îles Cook 9/							
Costa Rica							
Côte d'Ivoire		USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Croatie 10/							
Cuba	8 520						
Chypre	62 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
R.P.D. de Corée 6/ 8/		USD	600 000	600 000		600 000	600 000
R.D. du Congo	27 691						
Djibouti	6 000						
Dominique	14 987	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
République dominicaine	25 000						
Équateur 6/	90 993	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Égypte	408 882	USD	5 000 000	5 000 000	2 915 000	2 085 000	5 000 000
El Salvador	40 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Guinée équatoriale							
Érythrée 10/							
Éthiopie	70 869	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	30 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Gambie	10 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Géorgie 13/ 14/							
Ghana	116 487	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Grèce 4/	550 000						
Grenade		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Guatemala		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Guinée	89 725	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Guinée-Bissau	10 000	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Guyana	60 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Haïti	37 118	USD	70 000	70 000	70 000		70 000
Honduras	191 500	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Inde	18 000 000	USD	8 000 000	8 000 000	4 672 587	3 327 413	8 000 000
Israël	150 000						
Jamaïque	25 814	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Jordanie	180 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Kenya	2 407 784	USD	971 293	971 293	971 293		971 293
Kirghizistan 9/							
Laos	2 213						
Liban	25 000						
Lesotho	89 397	USD	50 000	50 000	29 150	20 850	50 000
Libéria	39 000						
Madagascar	50 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Malawi	33 346	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Malaisie							
Maldives	1 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Mali	19 404	USD	11 146	11 146	11 146		11 146

(à suivre)

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice E
Membres - Catégorie III (suite)

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions		Troisième reconstitution				
	Équivalent en USD	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Malte		USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Mauritanie 6/	25 000	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Maurice	30 000	USD	55 000	55 000	55 000		55 000
Mexique	13 630 985	USD	7 500 000	7 500 000	7 500 000		7 500 000
Mongolie 10/							
Maroc	444 407	USD	3 000 000	3 000 000	3 000 000		3 000 000
Mozambique	390	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Myanmar 14/		USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Namibie 15/		USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Népal	10 000	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Nicaragua	38 571						
Niger	154 872	USD	19 935	19 935	19 935		19 935
Oman	75 000	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Pakistan	2 933 776	USD	2 000 000	2 000 000	749 595	1 250 405	2 000 000
Panama	41 666	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	70 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Paraguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Pérou	60 000	USD	100 000	100 000	100 000		100 000
Philippines	477 907	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Portugal 3/ 5/		EUR	752 306	852 359	852 359		852 359
République de Corée	739 032	USD	2 000 000	2 000 000	2 000 000		2 000 000
République de Moldova 16/							
Roumanie	453						
Rwanda	74 499	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Saint-Kitts-et-Nevis 8/		USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	2 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et-les Grenadines 11/ 14/							
Samoa	10 000	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Sao Tomé-et-Principe 6/		USD	10 000	10 000			
Sénégal	20 650	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Seychelles	5 000	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sierra Leone	36 726						
Îles Salomon	10 000						
Somalie	10 000						
Afrique du Sud 16/							
Sri Lanka	2 783 000	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Soudan	88 259	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Suriname 11/							
Swaziland	32 875	USD	20 000	20 000	20 000		20 000
Syrie	266 656						
Tadjikistan 10/							
République-Unie de Tanzanie	39 385	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Thaïlande	300 000	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
L'ex-République yougoslave de Macédoine 10/							
Togo	35 443						
Tonga		USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Trinité-et-Tobago 8/							
Tunisie	359 806	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	36 365	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouganda	50 000	USD	60 000	60 000	60 000		60 000
Uruguay		USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Viet Nam	12	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Yémen	300 000	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Yougoslavie	108 170						
Zambie	207 262						
Zimbabwe	3 074	USD	1 600 000	1 600 000	1 600 000		1 600 000
Total partiel, Catégorie III							
31 décembre 1999	67 635 744			62 354 066	48 581 748	13 762 318	62 344 066
31 décembre 1998	67 647 391			61 277 573	41 891 237	19 376 172	61 267 409
Total, Catégories I, II & III							
31 décembre 1999	2 599 423 032			560 115 566	381 115 303	174 990 263	556 105 566
31 décembre 1998	2 599 434 679			565 652 658	312 616 854	249 025 640	561 642 494


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	
Afghanistan						
Albanie 7/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Algérie	USD	250 000	250 000		250 000	250 000
Angola	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Antigua-et-Barbuda						
Argentine	USD	1 500 000	1 500 000	997 475		997 475
Arménie 9/						
Australie	AUD	6 426 708	4 201 784		4 201 784	4 201 784
Autriche 3/	EUR	5 428 010	5 452 963		5 452 963	5 452 963
Azerbaïdjan 10/						
Bangladesh	USD	600 000	600 000		150 000	150 000
Barbade	USD	7 000	7 000	7 000		7 000
Belgique 3/	EUR	7 213 702	7 246 860		7 246 860	7 246 860
Belize 11/						
Bénin	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bhoutan	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Bolivie	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Bosnie-Herzégovine 10/						
Botswana	USD	75 000	75 000	75 000		75 000
Brésil 12/	USD	2 662 042	2 662 042		2 662 042	2 662 042
	DTS	3 657 989	5 020 626		5 020 626	5 020 626
Burkina Faso	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Burundi						
Cambodge 7/						
Cameroun						
Canada	CAD	27 286 744	18 905 841		12 603 894	12 603 894
Cap-Vert	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
République centrafricaine						
Tchad						
Chili	USD	500 000	500 000			
Chine	USD	8 500 000	8 500 000			
Colombie	USD	200 000	200 000	200 000		200 000
Comores						
Congo	USD	3 000	3 000	3 000		3 000
Îles Cook 9/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Costa Rica						
Côte d'Ivoire	USD	1 005 907	1 005 907	1 005 907		1 005 907
Croatie 10/						
Cuba						
Chypre	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
R.P.D. de Corée	USD	100 000	100 000	30 000		30 000
R.D. du Congo						
Danemark	DKK	160 000 000	21 625 187		21 625 187	21 625 187
Djibouti						
Dominique	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
République dominicaine						
Équateur	USD	300 000	300 000			
Égypte	USD	3 000 000	3 000 000		3 000 000	3 000 000
El Salvador						
Guinée équatoriale						
Érythrée 10/	USD	5 000	5 000	5 000		5 000
Éthiopie	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Fidji	USD	64 228	64 228	64 228		64 228
Finlande 3/	EUR	2 793 487	2 806 329		2 806 329	2 806 329
France 3/	EUR	19 894 216	19 985 670		19 985 670	19 985 670
Gabon						
Gambie	USD	10 086	10 086	10 086		10 086
Géorgie 13/						
Allemagne 3/	EUR	28 346 022	28 476 330		18 509 614	18 509 614
Ghana						
Grèce 4/	USD	600 000	600 000	600 000		600 000
Grenade						
Guatemala	USD	193 021	193 021	193 021		193 021
Guinée	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Guinée-Bissau						
Guyana	USD	269 921	269 921	269 921		269 921
Haïti						
Honduras	USD	212 246	212 246	212 246		212 246
Inde	USD	9 000 000	9 000 000		6 000 000	6 000 000
Indonésie	USD	10 000 000	10 000 000	7 000 000		7 000 000

(à suivre)

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Iran						
Iraq						
Irlande 3/	EUR	653 067	712 083	712 083		712 083
Israël	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Italie 3/	EUR	23 311 013	24 044 613	6 549 933		6 549 933
Jamaïque	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Japon	JPY	4 335 661 936	42 423 325		28 282 217	28 282 217
Jordanie	USD	325 000	325 000	75 000	250 000	325 000
Kazakhstan 18/						
Kenya	USD	1 000 000	1 000 000			
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000		15 000 000	15 000 000
Kirghizistan 9/						
Laos	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Liban	USD	89 999	89 999	89 999		89 999
Lesotho	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Libéria						
Jamahiriya arabe libyenne						
Luxembourg 3/	EUR	314 718	316 164		316 164	316 164
Madagascar	USD	8 357	8 357	8 357		8 357
Malawi						
Malaisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Maldives	USD	25 000	25 000		25 000	25 000
Mali	USD	10 969	10 969	10 969		10 969
Malte	USD	19 985	19 985	19 985		19 985
Mauritanie						
Maurice	USD	80 000	80 000	80 000		80 000
Mexique						
Mongolie 10/						
Maroc	USD	2 000 000	2 000 000			
Mozambique 19/	USD	80 000	80 000		24 000	24 000
Myanmar						
Namibie 15/	USD	300 000	300 000	300 000		300 000
Népal	USD	50 000	50 000	50 000		50 000
Pays-Bas 3/	EUR	5 938 629	5 965 929		5 965 929	5 965 929
Nouvelle-Zélande	NZD	2 099 160	1 069 398	677 511	391 887	1 069 398
Nicaragua	USD	50 000	50 000			
Nigéria						
Norvège 20/	NOK	118 216 205	14 704 358		14 704 358	14 704 358
Oman						
Pakistan	USD	2 000 000	2 000 000		2 000 000	2 000 000
Panama	USD	33 299	33 299	33 299		33 299
Papouasie-Nouvelle-Guinée						
Paraguay	USD	404 842	404 842	404 842		404 842
Pérou	USD	200 000	200 000		200 000	200 000
Philippines	USD	384 946	384 946	384 946		384 946
Portugal 3/ 5/ 21/	EUR	583 256	585 937		390 625	390 625
Qatar 6/						
République de Corée	USD	2 500 000	2 500 000	2 500 000		2 500 000
République de Moldova 16/						
Roumanie	USD	50 000	50 000			
Rwanda	USD	35 000	35 000	35 000		35 000
Saint-Kitts-et-Nevis 8/	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Sainte-Lucie	USD	10 000	10 000	10 000		10 000
Saint-Vincent-et les Grenadines 11/						
Samoa	USD	15 000	15 000	15 000		15 000
Sao-Tomé-et-Principe						
Arabie saoudite	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Sénégal	USD	11 301	11 301	11 301		11 301
Seychelles	USD	4 667	4 667	4 667		4 667
Sierra Leone						
Îles Salomon						
Somalie						
Afrique du Sud 16/	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Espagne 3/	EUR	1 140 850	1 261 781	1 261 781		1 261 781
Sri Lanka	USD	1 100 000	1 100 000	1 100 000		1 100 000
Soudan	USD	198 656	198 656	198 656		198 656
Suriname 11/						
Swaziland	USD	59 454	59 454	59 454		59 454
Suède	SEK	164 775 912	19 328 635		19 328 635	19 328 635

(à suivre)


FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice E

Contributions à la quatrième reconstitution 17/						
	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Suisse	CHF	14 915 809	9 324 718		9 324 718	9 324 718
Syrie	USD	150 000	150 000	150 000		150 000
Tadjikistan 10/ République-Unie de Tanzanie	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Thaïlande						
L'ex-République yougoslave de Macédoine 10/						
Togo						
Tonga	USD	30 000	30 000	30 000		30 000
Trinité-et-Tobago						
Tunisie	USD	500 000	500 000	500 000		500 000
Turquie	USD	5 000 000	5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouganda	USD	45 000	45 000	45 000		45 000
Émirats arabes unis	USD	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Royaume-Uni	GBP	13 586 773	21 961 651		21 961 651	21 961 651
États-Unis	USD	30 000 000	30 000 000	15 000 000		15 000 000
Uruguay	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Venezuela	USD	4 000 000	4 000 000		4 000 000	4 000 000
Viet Nam	USD	100 000	100 000	65 000		65 000
Yémen	USD	188 914	188 914	188 914		188 914
Yougoslavie						
Zaire						
Zambie						
Zimbabwe	USD	500 000	500 000	300 000		300 000
Contributions totales						
au 31 décembre 1999			364 778 022	48 284 581	233 680 153	281 964 734
31 décembre 1998			380 087 357	26 914 027	191 743 603	218 657 630

**État des contributions des membres et des contributions spéciales 1/
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998**

Appendice E

Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	
Panama	USD	24 900	24 900	24 900		24 900
31 décembre 1999			24 900	24 900		24 900
31 décembre 1998			16 600	16 600	0	16 600

Récapitulation des contributions des membres

	Au 31.12.99	Au 31.12.98
Contributions initiales	1 017 308	1 017 320
Première reconstitution	1 016 372	1 016 372
Deuxième reconstitution	565 742	565 742
Troisième reconstitution	560 115	565 653
Quatrième reconstitution	364 778	380 087
Contributions anticipées à la cinquième reconstitution	25	17
Total	3 524 340	3 545 191

État des contributions complémentaires à la quatrième reconstitution

	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		Total
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	
Belgique 3/ 22/	EUR	19 831 482	19 922 640		16 802 456	16 802 456
Pays-Bas 3/ 23/	EUR	12 081 227	12 358 021	3 868 875		3 868 875
31 décembre 1999			32 280 661	3 868 875	16 802 456	20 671 331
31 décembre 1998			37 233 933	1 984 423	15 006 548	16 990 971

Contributions spéciales

	Contributions initiales, première et deuxième reconstitutions Équivalent en USD	Troisième reconstitution Équivalent en USD	Quatrième reconstitution Équivalent en USD	Total Équivalent en USD
Fonds de l'OPEP	20 000 000			20 000 000
Islande			10 000	10 000
Autres	123 453	4 832	738	129 023
31 décembre 1999	20 123 453	4 832	10 738	20 139 023
31 décembre 1998	20 123 453	4 832	5 700	20 133 985

État des contributions et des contributions spéciales 1/

Appendice E

31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Programme spécial pour l'Afrique - Première phase

Contributeurs	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Australie	AUD	500 000	388 871	388 871		388 871
Belgique 3/	EUR	31 234 584	34 974 559	34 974 559		34 974 559
Danemark	DKK	120 000 000	18 692 757	18 530 568	162 189	18 692 757
Djibouti	USD	1 000	1 000	1 000		1 000
Union européenne 3/	EUR	15 000 000	17 618 919	17 618 919		17 618 919
Finlande 3/	EUR	9 960 089	12 219 875	12 119 816	100 059	12 219 875
France 3/	EUR	32 014 294	37 741 205	37 419 590	321 615	37 741 205
Allemagne 3/	EUR	14 827 465	17 360 511	17 360 511		17 360 511
Grèce	USD	37 030	37 030	37 030		37 030
Guinée	USD	25 000	25 000	25 000		25 000
Irlande 3/	EUR	380 921	418 410	418 410		418 410
Italie 3/	EUR	15 493 707	23 254 458	23 254 458		23 254 458
	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
Japon	JPY	2 553 450 000	21 515 954	21 266 105	249 848	21 515 953
Luxembourg 3/	EUR	247 894	266 099	266 099		266 099
Mauritanie 6/	USD	25 000	25 000	15 172	9 828	25 000
Pays-Bas 3/	EUR	15 882 308	16 174 040	16 174 040		16 174 040
Nouvelle-Zélande	USD équiv. de					
	NZD	500 000	251 500	251 500		251 500
Niger 3/	EUR	15 245	17 731	17 731		17 731
Norvège	NOK	138 000 000	19 759 121	19 759 121		19 759 121
Espagne	USD	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Suède	SEK	131 700 000	19 083 709	18 929 222	154 487	19 083 709
Suisse	CHF	25 000 000	17 048 554	17 048 554		17 048 554
Royaume-Uni	GBP	7 000 000	11 152 663	11 039 516	113 148	11 152 664
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
31 décembre 1999			289 026 966	287 915 792	1 111 174	289 026 966
31 décembre 1998			289 660 866	281 930 215	7 730 651	289 660 866

État des contributions et des contributions spéciales 1/

31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Programme spécial pour l'Afrique - Seconde phase

Contributeurs	Instruments déposés 2/			Paiements - Équivalent en USD		
	Monnaie	Montant	Équivalent en USD	Encaisses	Billets à ordre	Total
Belgique 3/	EUR	11 155 209	12 587 913	8 852 418	3 735 495	12 587 913
France 3/	EUR	3 811 225	4 207 676	2 948 019	1 259 657	4 207 676
Grèce	USD	40 000	40 000	40 000		40 000
Irlande 3/	EUR	253 948	288 600	288 600		288 600
Italie 3/	EUR	5 132 368	6 785 447	6 785 447		6 785 447
Koweït	USD	15 000 000	15 000 000	10 065 000	4 935 000	15 000 000
Pays-Bas 3/	EUR	8 848 714	9 620 886	7 934 181	1 686 705	9 620 886
Nigéria	USD	250 000	250 000	250 000		250 000
Suède	SEK	25 000 000	4 196 391	4 196 391		4 196 391
États-Unis	USD	10 000 000	10 000 000	10 000 000		10 000 000
31 décembre 1999			62 976 913	51 360 056	11 616 857	62 976 913
31 décembre 1998			64 594 176	46 569 866	18 024 310	64 594 176
Total première et seconde phase						
31 décembre 1999			352 003 879	339 275 848	12 728 031	352 003 879
31 décembre 1998			354 255 042	328 500 081	25 754 961	354 255 042
Contributions spéciales à la première phase						
31 décembre 1999			209 345	209 345		209 345
Contributions spéciales						
31 décembre 1998			209 345	209 345		209 345

Notes relatives à l'état des contributions des membres et des contributions spéciales

Appendice E

- 1/ Le montant des contributions des membres a été chiffré sur la base suivante:
 - i) aux taux de change du marché en fin d'année pour les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet de tirages et les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - ii) aux taux de change du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux de change du marché à la date du décaissement dans le cas des montants en monnaies non convertibles.
- 2/ Dans les cas où aucun instrument n'a été déposé, les montants indiqués correspondent à l'équivalent des sommes effectivement versées.
- 3/ Ces contributions ont été annoncées ou versées dans les monnaies constitutives de l'euro avant son introduction. Pour faciliter la comptabilité, le FIDA a converti en euro toutes ces contributions aux taux ci-après fixés par la Banque centrale européenne:

	Monnaie	Euro
ECU	Unité monétaire européenne	1
ATS	Shilling autrichien	13,7603
BEF	Franc belge	40,3399
LUF	Franc luxembourgeois	40,3399
DEM	Deutsche mark	1,95583
FRF	Franc français	6,55957
IEP	Livre irlandaise	0,787564
ITL	Lire italienne	1 936,27
NLG	Florin néerlandais	2,20371
FIM	Mark finlandais	5,94573
PTE	Escudos portugais	200,482
ESP	Peseta espagnole	166,386

- 4/ À sa douzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 53/XII par laquelle la Grèce a été reclassée de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 24 janvier 1989.
- 5/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 65/XIV par laquelle le Portugal a été reclassé de la Catégorie III à la Catégorie I des membres du Fonds, avec effet au 29 mai 1991.
- 6/ Voir l'appendice G, notes 6 et 7.
- 7/ À sa quinzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 21 janvier 1992 la résolution 68/XV portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 8/ Ces États membres ont rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la première reconstitution des ressources du Fonds.
- 9/ À sa seizième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 22 janvier 1993 la résolution 73/XVI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 10/ À sa dix-septième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1994 la résolution 78/XVII portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 11/ À sa sixième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 13 décembre 1982 la résolution 23/VI portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 12/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 26 janvier 1995 la résolution 88/XVIII par laquelle il a été décidé que le solde des contributions en monnaies non convertibles du Brésil aux première et deuxième reconstitutions des ressources du FIDA sera converti en monnaies librement convertibles et transféré au titre de sa contribution à la quatrième reconstitution. Comme convenu avec le Gouvernement brésilien, ces mesures s'appliqueront à la date à laquelle la quatrième reconstitution prendra effet.
- 13/ À sa dix-huitième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 25 janvier 1995 la résolution 84/XVIII portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 14/ Cet État membre a rempli les formalités d'admission à la qualité de membre après la deuxième reconstitution des ressources du FIDA.
- 15/ À sa quatorzième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 29 mai 1991 la résolution 64/XIV portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.
- 16/ À sa dix-neuvième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 17 janvier 1996 la résolution 91/XIX portant approbation de l'admission de ces pays en qualité de membres.
- 17/ Suite à l'adoption le 26 janvier 1995 de la résolution 86/XVIII qui est entrée en vigueur le 20 février 1997 et à l'entrée en vigueur de la résolution 87/XVIII le 29 août 1997, la quatrième reconstitution a pris effet et par conséquent les catégories ont été remplacées par des listes sur lesquelles figurent maintenant tous les États membres par ordre alphabétique.
- 18/ À sa vingt et unième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté le 11 février 1998 la résolution 103/XXI portant approbation de l'admission de ce pays en qualité de membre.



- 19/ En février 2000, le FIDA a été informé que le Ministère mozambicain du plan et des finances avait déposé auprès de Banco de Mozambique un billet à ordre d'un montant de 56 000 USD avec date de valeur au 3 mars 1999. Ce montant n'est pas compris dans les chiffres de 1999.
- 20/ Norges Bank, la banque centrale de Norvège, a fait savoir au FIDA le 12 février 1999 que le Ministère norvégien des affaires étrangères avait déposé un billet à ordre d'un montant de 40 000 000 NOK (5 263 172 USD). Ce montant n'était pas compris dans les chiffres de 1998.
- 21/ Banco do Portugal a fait savoir au FIDA le 11 février 1999 que l'Istituto de Gestão do Crédito Público avait déposé un billet à ordre d'un montant de 38 977 425 PTE (226 839 USD). Ce montant n'était pas compris dans les chiffres de 1998.
- 22/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 98/XX qui amende les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et spécifie, entre autres, la contribution complémentaire de la Belgique à la quatrième reconstitution. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette contribution complémentaire serait utilisée aux fins spécifiques du Fonds de survie belge et conformément à ses procédures.
- 23/ À sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 98/XX qui modifie les résolutions 87/XVIII et 93/XIX et fait état de la contribution complémentaire des Pays-Bas à la quatrième reconstitution.

État récapitulatif des prêts 1/

31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés moins annulations	Prêts entrés en vigueur				Prêts non remboursés
		Prêts non entrés en vigueur	Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en USD 1/	USD	USD	USD	USD	USD	USD
Bangladesh	30 000 000	0	0	30 000 000	8 250 000	21 750 000
Cap-Vert	2 003 243	0	0	2 003 243	550 770	1 452 473
Haïti	3 500 000	0	0	3 500 000	1 006 250	2 493 750
Népal	11 538 262	0	0	11 538 262	3 186 500	8 351 762
Sri Lanka	12 000 000	0	0	12 000 000	3 600 000	8 400 000
République-Unie de Tanzanie	9 488 457	0	0	9 488 457	2 727 939	6 760 518
Total partiel 1/	68 529 962	0	0	68 529 962	19 321 459	49 208 503
Ajustement de change pour le remboursement de prêts libellés en USD	3 221 415			3 221 415	2 942 433	278 982
Total partiel, prêts en USD 1/	71 751 377			71 751 377	22 263 892	49 487 485

Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Albanie	24 050 000	9 600 000	5 362 747	9 087 253	0	9 087 253
Algérie	19 000 000	0	8 965 121	10 034 879	6 722 591	3 312 288
Angola	12 000 000	0	9 999 516	2 000 484	0	2 000 484
Argentine	32 350 000	12 800 000	10 149 909	9 400 091	4 270 604	5 129 487
Arménie	14 950 000	0	2 179 752	12 770 248	0	12 770 248
Azerbaïdjan	6 450 000	0	4 852 169	1 597 831	0	1 597 831
Bangladesh 2/	188 359 842	13 650 000	44 527 917	130 181 925	17 097 417	113 084 508
Belize	3 416 200	0	1 604 264	1 811 936	1 100 176	711 760
Bénin	48 484 720	0	15 441 713	33 043 007	4 293 330	28 749 677
Bhoutan	18 034 372	6 950 000	0	11 084 372	1 196 307	9 888 065
Bolivie	51 550 001	0	9 889 022	41 660 979	13 840 624	27 820 355
Bosnie-Herzégovine	14 447 402	0	1 847 642	12 599 760	0	12 599 760
Botswana	4 667 402	0	0	4 667 402	4 257 422	409 980
Brésil	44 200 000	17 800 000	13 424 630	12 975 370	3 030 000	9 945 370
Burkina Faso	35 683 564	6 950 000	12 584 985	16 148 579	2 522 920	13 625 659
Burundi 2/	34 546 617	0	19 212 467	15 334 150	3 441 583	11 892 567
Cambodge	9 650 000	6 350 000	2 845 813	454 187	0	454 187
Cameroun	33 918 924	8 050 000	7 455 629	18 413 295	7 313 089	11 100 206
Cap-Vert	10 889 724	6 950 000	0	3 939 724	196 984	3 742 740
République centrafricaine	26 821 088	0	5 123 391	21 697 697	1 261 281	20 436 416
Chili	5 500 000	0	2 658 902	2 841 098	733 332	2 107 766
Chine	281 843 291	21 000 000	46 675 593	214 167 698	31 416 644	182 751 054
Colombie	17 076 543	0	9 310 354	7 766 189	5 461 666	2 304 523
Comores	4 186 867	0	700 000	3 486 867	246 345	3 240 522
Congo	10 876 210	0	5 217 310	5 658 900	3 003 138	2 655 762
Costa Rica	10 122 172	0	2 815 462	7 306 710	6 176 668	1 130 042
Côte d'Ivoire	38 351 647	0	28 258 481	10 093 166	7 552 390	2 540 776
Cuba	10 581 121	0	0	10 581 121	2 272 855	8 308 266
R.P.D. de Corée	31 350 000	0	7 914 280	23 435 720	0	23 435 720
R.D. du Congo	18 742 557	0	0	18 742 557	595 125	18 147 432
Djibouti	1 711 831	0	0	1 711 831	278 940	1 432 891
Dominique	4 246 460	0	1 120 274	3 126 186	1 006 750	2 119 436
République dominicaine	32 638 742	8 750 000	2 638 530	21 250 212	15 621 618	5 628 594
Équateur	26 861 535	0	16 421 942	10 439 593	4 833 940	5 605 653
Égypte	121 249 069	18 850 000	28 486 691	73 912 378	18 211 482	55 700 896
El Salvador	43 400 000	9 550 000	14 288 779	19 561 221	6 168 192	13 393 029
Guinée équatoriale	6 841 492	0	1 076 777	5 764 715	185 625	5 579 090
Érythrée	8 550 000	0	7 048 269	1 501 731	0	1 501 731
Éthiopie	82 697 049	0	36 531 144	46 165 905	6 451 802	39 714 103
Gabon	15 900 000	8 850 000	2 437 008	4 612 992	2 103 770	2 509 222
Gambie	20 608 432	0	8 772 282	11 836 150	1 367 898	10 468 252
Géorgie	4 700 000	0	3 058 491	1 641 509	0	1 641 509
Ghana	52 840 184	8 300 000	15 561 723	28 978 461	2 620 510	26 357 951
Grenade	1 372 469	0	0	1 372 469	1 145 451	227 018
Guatemala	36 730 001	10 850 000	10 857 701	15 022 300	5 651 090	9 371 210
Guinée	55 580 302	10 200 000	21 203 068	24 177 234	2 194 338	21 982 896
Guinée-Bissau	5 117 134	0	0	5 117 134	604 688	4 512 446
Guyana	12 144 316	0	6 703 542	5 440 774	2 642 762	2 798 012
Haïti	34 651 777	10 950 000	5 401 777	18 300 000	3 305 643	14 994 357
Honduras	53 522 371	12 000 000	21 492 744	20 029 627	6 203 936	13 825 691
Inde	275 522 422	16 950 000	58 313 516	200 258 906	33 565 833	166 693 073
Indonésie 2/	154 279 153	0	40 252 658	114 026 495	59 840 600	54 185 895
Jamaïque	9 983 480	0	0	9 983 480	8 093 671	1 889 809
Jordanie	46 809 130	7 450 000	11 900 622	27 458 508	17 470 456	9 988 052
Kenya	21 070 492	0	3 069 268	18 001 224	1 761 552	16 239 672

(à suivre)

État récapitulatif des prêts (suite)
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés moins annulations DTS	Prêts entrés en vigueur				
		Prêts non entrés en vigueur DTS	Fraction non décaissée DTS	Fraction décaissée DTS	Remboursements DTS	Prêts non remboursés DTS
Kirghizistan	8 250 000	0	6 608 865	1 641 135	0	1 641 135
Laos	25 736 983	0	10 523 124	15 213 859	1 282 915	13 930 944
Liban	22 700 000	0	18 301 716	4 398 284	973 332	3 424 952
Lesotho	14 540 054	6 350 000	0	8 190 054	1 336 365	6 853 689
Libéria	10 179 774	0	0	10 179 774	0	10 179 774
Madagascar 2/	48 050 958	0	13 455 120	34 595 838	3 312 221	31 283 617
Malawi 2/	51 164 191	0	13 523 582	37 640 609	5 544 929	32 095 680
Maldives	5 880 830	0	1 296 721	4 584 109	322 065	4 262 044
Mali	63 363 639	0	33 177 179	30 186 460	3 412 708	26 773 752
Mauritanie	17 528 635	0	1 306 741	16 221 894	2 063 160	14 158 734
Maurice	13 418 617	8 200 000	0	5 218 617	4 351 450	867 167
Mexique	46 850 000	0	17 150 865	29 699 135	16 798 682	12 900 453
Mongolie	3 450 000	0	2 693 239	756 761	0	756 761
Maroc	61 835 262	0	27 156 741	34 678 521	18 695 289	15 983 232
Mozambique 2/	60 776 845	16 550 000	19 245 595	24 981 250	3 525 360	21 455 890
Namibie	4 200 000	0	1 504 600	2 695 400	0	2 695 400
Népal	56 019 857	0	13 369 605	42 650 252	5 662 344	36 987 908
Nicaragua	45 550 000	10 150 000	9 484 866	25 915 134	9 925 000	15 990 134
Niger	22 175 121	0	8 785 017	13 390 104	1 120 099	12 270 005
Nigéria	49 668 010	16 700 000	2 571 013	30 396 997	10 730 530	19 666 467
Oman	3 850 000	3 850 000	0	0	0	0
Pakistan 2/	174 375 589	0	50 164 319	124 211 270	31 259 492	92 951 778
Panama	36 442 512	0	13 797 426	22 645 086	16 175 097	6 469 989
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 129 388	0	1 996 335	7 133 053	4 417 055	2 715 998
Paraguay	25 506 488	0	8 043 175	17 463 313	11 225 702	6 237 611
Pérou	67 278 851	13 900 000	5 722 589	47 656 262	28 077 888	19 578 374
Philippines	50 590 689	0	25 119 973	25 470 716	11 433 022	14 037 694
République de Moldova	5 800 000	5 800 000	0	0	0	0
Roumanie	12 400 000	0	12 400 000	0	0	0
Rwanda 2/	37 972 824	0	12 245 518	25 727 306	2 519 326	23 207 980
Sainte-Lucie	2 784 838	0	848 773	1 936 065	993 000	943 065
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 650 000	0	519 089	1 130 911	275 000	855 911
Samoa	1 907 723	0	0	1 907 723	177 440	1 730 283
Sao Tomé-et-Principe	5 832 694	0	621 404	5 211 290	338 234	4 873 056
Sénégal	32 301 372	5 400 000	16 560 322	10 341 050	1 690 280	8 650 770
Seychelles	824 334	0	0	824 334	363 441	460 893
Sierra Leone	22 496 565	0	2 653 173	19 843 392	2 763 741	17 079 651
Îles Salomon	2 600 000	0	80 917	2 519 083	236 953	2 282 130
Somalie	17 709 534	0	0	17 709 534	410 968	17 298 566
Sri Lanka	61 133 020	0	19 907 469	41 225 551	5 130 930	36 094 621
Soudan 2/	64 926 637	7 750 000	257 363	56 919 274	8 503 817	48 415 457
Swaziland	10 622 340	0	3 357 833	7 264 507	4 587 150	2 677 357
Syrie	56 997 374	0	42 892 957	14 104 417	8 178 770	5 925 647
République-Unie de Tanzanie	56 462 442	12 550 000	11 667 158	32 245 284	748 272	31 497 012
L'ex-République yougoslave de Macédoine	5 650 000	0	4 424 009	1 225 991	0	1 225 991
Thaïlande	34 379 149	0	0	34 379 149	26 660 987	7 718 162
Togo	27 774 604	0	12 411 553	15 363 051	1 241 379	14 121 672
Tonga	4 837 125	0	36 585	4 800 540	205 767	4 594 773
Tunisie	72 986 299	0	23 221 648	49 764 651	31 397 954	18 366 697
Turquie	59 799 163	0	22 741 111	37 058 052	30 334 914	6 723 138
Ouganda 2/	77 657 298	19 100 000	16 282 432	42 274 866	7 298 910	34 975 956
Uruguay	8 550 000	0	501 830	8 048 170	1 995 000	6 053 170
Venezuela	27 400 000	0	12 571 058	14 828 942	10 270 707	4 558 235
Viet Nam	44 000 000	0	28 595 264	15 404 736	0	15 404 736
Yémen 2/	104 012 662	8 900 000	22 161 135	72 951 527	10 306 584	62 644 943
Zambie	69 830 182	20 700 000	7 034 679	42 095 503	6 432 877	35 662 626
Zimbabwe	49 158 137	0	23 192 755	25 965 382	13 243 935	12 721 447
Total partiel	4 170 096 714	388 700 000	1 197 838 316	2 583 558 398	697 284 079	1 886 274 319
Fonds pour Gaza et la Cisjordanie 3/	5 800 000	5 800 000	0	0	0	0
Total	4 175 896 714	394 500 000	1 197 838 316	2 583 558 398	697 284 079	1 886 274 319
Équivalent en USD 1/	5 731 459 999	541 455 195	1 644 045 067	3 545 959 737	963 033 261	2 582 926 476
Ajustement de change pour le remboursement de prêts libellés en DTS	6 003 890			6 003 890		6 003 890
Total partiel, prêts en DTS 1/	5 737 463 889	541 455 195	1 644 045 067	3 551 963 627	963 033 261	2 588 930 366
31 décembre 1999 1/ USD	5 809 215 266	541 455 195	1 644 045 067	3 623 715 004	985 297 153	2 638 417 851
31 décembre 1998 USD	5 559 089 096	564 690 432	1 519 300 669	3 475 097 995	915 364 339	2 559 733 656

État récapitulatif des prêts 1/

31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Récapitulation (en milliers)

Appendice F

		Prêts approuvés			Valeur en USD					
		Au 31.12.98	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Au 31.12.99	Au 31.12.98	Prêts annulés	Prêts intégralement remboursés	Fluctuations du taux de change DTS/USD	Au 31.12.99
1978	USD	83 805		(15 275)	68 530	83 805		(15 275)		68 530
1979	DTS	246 703		(28 003)	218 700	347 365		(39 429)	(7 768)	300 168
1980	DTS	241 106			241 106	339 484			(8 564)	330 920
1981	DTS	253 842			253 842	357 417			(9 016)	348 401
1982	DTS	229 004			229 004	322 445			(8 135)	314 310
1983	DTS	209 285			209 285	294 680			(7 434)	287 246
1984	DTS	166 879			166 879	234 971			(5 928)	229 043
1985	DTS	94 338			94 338	132 831			(3 351)	129 480
1986	DTS	67 936	(193)	(4 412)	63 331	95 656	(272)	(6 214)	(2 248)	86 922
1987	DTS	94 454			94 454	132 994			(3 356)	129 638
1988	DTS	108 439	(87)		108 352	152 685	(123)		(3 848)	148 714
1989	DTS	128 645	(219)		128 426	181 136	(308)		(4 562)	176 266
1990	DTS	152 293	(743)		151 550	214 433	(1 046)		(5 383)	208 004
1991	DTS	168 977	(3 547)		165 430	237 925	(4 995)		(5 877)	227 053
1992	DTS	202 588	(245)		202 343	285 250	(345)		(7 187)	277 718
1993	DTS	199 150	(368)	(131)	198 651	280 409	(518)	(185)	(7 057)	272 649
1994	DTS	215 050		(551)	214 499	302 797		(777)	(7 619)	294 401
1995	DTS	251 896			251 896	354 677			(8 947)	345 730
1996	DTS	275 961			275 961	388 561			(9 802)	378 759
1997	DTS	288 250			288 250	405 865			(10 239)	395 626
1998	DTS	303 550			303 550	427 408			(10 783)	416 625
1999	DTS				316 050					433 782
Total	DTS	3 898 346	(5 402)	(33 097)	4 175 897					
	USD	83 805		(15 275)	68 530					
Total					USD	5 572 794	(7 607)	(61 880)	(137 104)	5 799 985
Ajustement de change pour les prêts non décaissés						(13 705)				9 230
					USD	5 559 089				5 809 215

Ajustement de change pour les prêts non remboursés
au 31 décembre 1999

PÉRIODES	(milliers de USD)
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	176 293
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	133 003
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	125 687
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	112 387
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	101 955
Du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009	498 464
Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014	389 184
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019	325 881
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024	299 037
À compter du 1 ^{er} janvier 2025	476 527
TOTAL	2 638 418

1/ Les prêts approuvés en 1978 étaient libellés en dollars des États-Unis et sont remboursables dans les monnaies dans lesquelles les retraits ont été effectués. À compter de 1979, les prêts ont été libellés en DTS et, à des fins de présentation dans le bilan, le montant cumulé des prêts libellés en DTS a été calculé sur la base du taux de conversion USD/DTS de 1/1,37251 au 31 décembre 1999. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1998 au taux alors en vigueur de 1/1,40803 leur valeur en dollars des États-Unis a diminué, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999, de 137 104 000 USD (de 1997 à 1998, l'augmentation de la valeur en dollars des États-Unis a été de 211 301 000 USD).

2/ Les remboursements incluent la participation des Pays-Bas et de la Norvège à des prêts particuliers consentis à ces pays, qui s'est traduite par le remboursement anticipé d'une partie des prêts et par une augmentation correspondante des ressources disponibles pour engagement.

3/ Voir appendice G, note 8.

État récapitulatif des prêts - Programme spécial pour l'Afrique
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Appendice F

Emprunteur ou garant	Prêts approuvés moins annulations	Prêts non entrés en vigueur	Prêts entrés en vigueur			Prêts non remboursés
			Fraction non décaissée	Fraction décaissée	Remboursements	
Prêts en DTS 1/	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS	DTS
Angola	2 767 309		1 821 754	945 555		945 555
Burkina Faso	10 546 145		1 998 677	8 547 468	289 804	8 257 664
Burundi	5 050 000		2 363 360	2 686 640		2 686 640
Cap-Vert	3 450 000		1 361 855	2 088 145		2 088 145
Tchad	12 050 000		5 143 786	6 906 214		6 906 214
Comores	2 450 000		1 490 956	959 044		959 044
Djibouti	113 718			113 718		113 718
Éthiopie	9 422 826		4 142 483	5 280 343	385 650	4 894 693
Gambie	2 638 448			2 638 448		2 638 448
Ghana	22 806 750		1 923 964	20 882 786	258 690	20 624 096
Guinée	10 761 866			10 761 866	403 569	10 358 297
Guinée-Bissau	2 126 406			2 126 406	79 740	2 046 666
Kenya	17 850 000		11 827 084	6 022 916		6 022 916
Lesotho	7 634 693		769 363	6 865 330	191 700	6 673 630
Madagascar	1 100 000		293 774	806 226		806 226
Malawi	9 350 000		4 746 646	4 603 354		4 603 354
Mali	10 688 409		752 169	9 936 240	509 710	9 426 530
Mauritanie	19 168 362		2 528 263	16 640 099	400 000	16 240 099
Mozambique	8 291 210		0	8 291 210	518 200	7 773 010
Niger	12 339 566		1 476 551	10 863 015	378 525	10 484 490
Sénégal	26 730 297		7 273 740	19 456 557	313 225	19 143 332
Sierra Leone	3 650 000		1 993 348	1 656 652		1 656 652
Soudan	26 018 419		2 631 596	23 386 823	754 090	22 632 733
République-Unie de Tanzanie	6 789 416			6 789 416		6 789 416
Ouganda	8 123 651			8 123 651	406 180	7 717 471
Zambie	9 610 311		1 745 039	7 865 272	428 770	7 436 502
Total partiel	251 527 802		56 284 408	195 243 394	5 317 853	189 925 541
Équivalent en USD 1/	345 224 422		77 250 913	267 973 510	7 287 330	260 686 180
Ajustement de change pour le remboursement de prêts libellés en DTS	(11 476)			(11 476)		(11 476)
	345 212 946		77 250 913	267 962 034	7 287 330	260 674 704
31 décembre 1998 USD	355 250 310		93 794 623	261 455 687	3 950 476	257 505 211

Récapitulation (en milliers)

		Prêts approuvés		Valeur en USD				
		Au 31.12.98	Prêts annulés	Au 31.12.99	Au 31.12.98	Prêts annulés	Fluctuations du taux de change DTS/USD	Au 31.12.99
1986	DTS	24 902		24 902	35 063		(885)	34 178
1987	DTS	41 292		41 292	58 140		(1 466)	56 674
1988	DTS	35 286	(20)	35 266	49 684	(28)	(1 253)	48 403
1989	DTS	28 405	(165)	28 240	39 995	(232)	(1 003)	38 760
1990	DTS	23 250	(650)	22 600	32 737	(915)	(803)	31 019
1991	DTS	22 400		22 400	31 540		(796)	30 744
1992	DTS	9 200	(22)	9 178	12 954	(31)	(326)	12 597
1993	DTS	43 450		43 450	61 179		(1 544)	59 635
1994	DTS	16 700		16 700	23 514		(593)	22 921
1995	DTS	7 500		7 500	10 560		(267)	10 293
Total	DTS	252 385	(857)	251 528	355 366	(1 206)	(8 936)	345 224

Structure des échéances des prêts non remboursés
au 31 décembre 1999

PÉRIODES	(milliers de USD)
Du 1 ^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000	4 878
Du 1 ^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001	5 359
Du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002	6 106
Du 1 ^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003	6 392
Du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004	8 108
Du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2009	43 188
Du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014	41 525
Du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019	40 064
Du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024	35 029
À compter du 1 ^{er} janvier 2025	70 026
TOTAL	260 675

1/ Les prêts ont été libellés en DTS et à des fins de présentation dans le bilan, leur montant cumulé a été calculé au taux de conversion USD/DTS du 31 décembre 1998, soit 1,37251/1. Étant donné que les prêts ont été chiffrés au 31 décembre 1998 au taux alors en vigueur de 1,40803/1, leur valeur en dollars des États-Unis a diminué de 8 936 000 USD, du fait de l'évolution des taux de change entre le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999 (alors que, de 1997 à 1998, l'augmentation de la valeur en dollars des États-Unis était de 14 836 000 USD).

NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 1999 et 31 décembre 1998

Note 1: Aperçu du Fonds

Le Fonds international de développement agricole (le FIDA) est une institution spécialisée des Nations Unies, qui existe depuis le 30 novembre 1977, date à laquelle l'Accord portant création du FIDA est entré en vigueur, et a son siège à Rome (Italie). Le Fonds et ses opérations sont régis par cet accord.

Le Fonds a pour objectif de mobiliser des ressources supplémentaires qui devront essentiellement être affectées, à des conditions de faveur, au financement de projets expressément conçus pour améliorer les systèmes de production alimentaire, le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Tout État membre des Nations Unies ou de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) peut devenir membre du Fonds. Celui-ci a pour ressources les contributions des États membres, les contributions spéciales provenant des États non membres et d'autres sources, et le produit de ses opérations.

Note 2: Aperçu de la politique comptable

a) Méthodes de comptabilité

Les états financiers du Fonds sont établis conformément aux normes comptables internationales et à la convention sur le coût historique. L'excédent des recettes sur les dépenses avant prise en compte de l'effet des fluctuations des taux de change est viré au poste Excédent accumulé. La présentation de l'état des recettes et des dépenses a changé depuis 1998 afin de donner une synthèse plus exhaustive des activités du Fonds pour l'année et des variations de l'actif net. Cette nouvelle présentation met en relief le statut du Fonds en tant qu'institution financière internationale à but non lucratif ayant pour vocation de mobiliser des ressources destinées à l'octroi de prêts à des conditions libérales et de dons pour la mise en oeuvre de projets dans ses pays membres. Auparavant ces données ne figuraient que dans d'autres appendices aux états financiers.

Le Fonds comptabilise ses titres de placement à leur valeur boursière. Les plus-values et les moins-values réalisées ou latentes des titres sont comptabilisées comme élément du produit des placements. Les gains et les pertes de change réalisés ou latents sont portés au compte taux de change.

Le Conseil d'administration a décidé à sa cinquante-cinquième session que les phases I et II du Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne (PSA) prendraient fin le 31 décembre 1995 et que les ressources du Programme seraient intégrées aux ressources visées par l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA à compter du 1^{er} janvier 1996. Les états financiers à partir de l'exercice 1996 tiennent compte de cette décision.

La contribution d'un membre est comptabilisée intégralement comme somme à recevoir lorsque le membre intéressé dépose son instrument de contribution.

Les sommes à recevoir des États membres au titre de leurs contributions, les prêts et les autres sommes à recevoir sont comptabilisés à leur valeur intégrale, sous réserve des principes relatifs aux arriérés de contributions, appliqués à compter de 1988 et exposés en b).

Les dons d'assistance technique sont déduits du poste Contributions et excédent accumulé à la date de leur approbation.

Appendice G

Le coût du matériel appartenant au Fonds est imputé directement sur le poste des dépenses au moment de son achat.

Les soldes relatifs au fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) ont été inclus aux états financiers car il s'agit d'une création à finalité spéciale qui relève concrètement du FIDA et dont les activités seront intrinsèquement liées à celles du FIDA. Ce fonds fiduciaire a été établi en 1998 (voir note 8 a)).

b) Provisions pour arriérés de contributions des membres

À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, en septembre 1988, le Fonds a, sur recommandation du Commissaire aux comptes, adopté les principes ci-après concernant les provisions pour arriérés de contributions des membres:

- i) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 24 mois, il sera constitué une provision égale à la valeur de tous les arriérés de contribution ou de tous les tirages non honorés sur le ou les billets à ordre en cours.
- ii) Chaque fois qu'un versement au titre d'un instrument de contribution ou un règlement au titre d'un tirage sur un billet à ordre sera en retard de 48 mois ou plus, il sera constitué une provision égale à la valeur totale des contributions impayées du membre concerné ou à la valeur totale du ou des billets à ordre souscrits par le membre pour la période de financement considérée (c'est-à-dire une période de reconstitution).
- iii) Dans le passé la date d'émission de l'avis du Commissaire aux comptes était la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, en ce qui concerne les états financiers d'une année donnée. À compter de 1996, la fin de l'exercice financier est la date retenue pour le calcul des délais de 24 et de 48 mois, comme décidé à la cinquante-huitième session du Conseil d'administration.
- iv) La provision apparaîtra directement sur le bilan proprement dit.
- v) En cas de circonstances exceptionnelles exigeant la constitution d'une provision indépendamment des délais spécifiques fixés aux paragraphes i), ii) et iii) ci-dessus, ou s'il est jugé contre-indiqué de constituer une provision même après l'expiration de ces délais, l'avis du Président sur ces circonstances extraordinaires et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.

c) Ressources disponibles pour engagement

Les ressources disponibles pour engagement sont constituées par les ressources en monnaies librement convertibles, telles qu'elles sont définies à la section 1 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui ont été versées par des membres et autres entités ou qui proviennent ou proviendront du produit des opérations, ou des remboursements de prêts effectués par des emprunteurs, dans la mesure où lesdites ressources n'ont pas déjà été engagées pour des prêts et des dons ou versées à la réserve générale.



À la trente-quatrième session du Conseil d'administration, le Fonds a adopté les principes ci-après pour la détermination des ressources disponibles pour engagement:

- i) Seuls les paiements effectifs reçus en espèces ou sous forme de billets à ordre seront inclus dans les ressources disponibles pour engagement. La valeur des montants en espèces ou sous forme de billets à ordre dus au titre des instruments de contribution mais non payés ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- ii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus pendant une période correspondant à l'appel de trois tranches de tirage (autrement dit depuis approximativement 18 mois), c'est le montant total des appels de tirage non honorés qui ne sera pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement.
- iii) Lorsqu'un membre quelconque ayant payé au moyen d'un ou de plusieurs billets à ordre n'aura pas réglé les montants échus depuis 36 mois ou davantage, c'est la valeur intégrale de tous les billets à ordre non réglés pour la période de financement considérée et pour toutes les périodes de financement suivantes qui ne sera pas comptabilisée dans les ressources disponibles pour engagement.
- iv) En cas de circonstances exceptionnelles appelant des exceptions aux paragraphes i) à iii) ci-dessus, l'avis du Président sur ces circonstances exceptionnelles et leur incidence sur la constitution de provisions devra être soumis au Conseil d'administration. Toutefois, dans toute situation où les contraintes de temps ne permettraient pas la consultation préalable du Conseil d'administration, le Président sera autorisé à décider de la position à adopter face à ces circonstances exceptionnelles et informera ultérieurement le Conseil des mesures qui auront été prises.
- v) Pouvoir d'engagement anticipé (PEA). Le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé un amendement de l'Accord portant création du FIDA à l'article 4, section 1 et du Règlement financier du FIDA (article IV, paragraphe 1) qui permet d'inclure aux ressources du FIDA "... des fonds provenant ou qui proviendront de ses opérations ou d'autres sources ...". En même temps que cette modification de l'acte constitutif du FIDA, le Conseil des gouverneurs a décidé par sa résolution 100/XX que "le Conseil d'administration peut de temps en temps, compte tenu des ressources disponibles du FIDA pour engagement de prêts et de dons, y compris le produit des placements après déduction des frais administratifs, avoir recours à un pouvoir d'engagement anticipé (PEA), avec prudence et circonspection, pour compenser, d'année en année, les fluctuations des ressources disponibles pour engagement et pour constituer une réserve de ressources."

Jusqu'à présent, le Fonds n'a pas eu besoin de recourir au PEA car les ressources ordinaires ont suffi à financer son programme de prêts et de dons.

Un prêt ou un don est considéré comme engagé lorsqu'un accord formel a été signé entre le Fonds et le bénéficiaire du prêt ou du don. Le Conseil d'administration du Fonds examine à chacune de ses sessions l'état des ressources disponibles pour engagement afin de s'assurer que des ressources sont disponibles pour financer les prêts soumis à son approbation. L'état des ressources disponibles pour engagement (appendice D) indique également les sommes sur lesquelles aucun engagement n'a été effectué.

À compter de 1998, les montants reçus des contributeurs ne sont plus inclus dans l'état des ressources disponibles pour engagement.

d) Conversion en USD et opérations de change

- i) En tant qu'organisation internationale, le Fonds effectue ses opérations en plusieurs monnaies mais, pour le moment, tient sa comptabilité en dollars des États-Unis. Ce n'est que pour résumer la situation financière du Fonds que les états financiers sont libellés en cette monnaie.
 - ii) Tous les éléments du bilan exprimés en une autre monnaie que le dollar des États-Unis, à l'exception des contributions des membres du FIDA, ont été convertis en dollars des États-Unis aux taux de change du marché pratiqués en fin d'année.
- La méthode de conversion des contributions des membres est la suivante:
- 1) aux taux du marché en vigueur à la fin de l'année pour les sommes à recevoir, pour les montants perçus sous forme de billets à ordre et n'ayant pas encore fait l'objet d'un tirage et pour les montants en monnaies non convertibles non encore décaissés;
 - 2) aux taux du marché à la date de réception pour les versements en espèces, y compris les tirages, et aux taux du marché à la date du décaissement dans le cas des montants payés en monnaies non convertibles.
- iii) Les éléments de recettes et de dépenses exprimés en d'autres monnaies ont été comptabilisés en dollars des États-Unis par application des taux de change pratiqués pendant la période considérée.
 - iv) Les ajustements sur opérations de change résultant de la conversion des éléments de l'actif et du passif en d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont crédités ou débités à un compte d'ajustement de change et consignés dans l'état des recettes et des dépenses conformément aux impératifs de la norme comptable internationale n° 21 (version révisée).

- v) On a appliqué les taux ci-après de conversion du DTS en USD au 31 décembre:

Année	DTS/USD
1995	1,48649
1996	1,43796
1997	1,34925
1998	1,40803
1999	1,37251

Les mouvements de ce compte sont expliqués ci-après:

	1999	1998
	Milliers de USD	
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	402 344	221 510
Ajustement sur opérations de change de l'année sur:		
Encaisses et placements	(51 016)	51 788
Actions	(7 437)	12 575
Sommes nettes à recevoir/à payer	5 310	4 078
Prêts et dons non remboursés	(68 828)	112 701
Billets à ordre et sommes à recevoir des membres	(30 786)	22 888
Contributions des membres	29 727	(23 020)
Gain/(perte) de change sur les opérations	376	(176)
Total des fluctuations de l'année	(122 654)	180 834
Solde de clôture au 31 décembre	279 690	402 344



e) Provisions

Des provisions sont établies quand le Fonds a une obligation juridique réelle ou présumée découlant de faits passés, quand il est probable qu'un prélèvement de ressources liées à des avantages économiques sera nécessaire pour s'acquitter d'une obligation et quand le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les indemnités à verser aux fonctionnaires au titre du congé annuel et autres formes de congé sont comptabilisées au moment où elles sont dues. Une provision est constituée à hauteur du montant estimatif de ces indemnités suite aux services rendus par les fonctionnaires jusqu'à la date d'établissement du bilan.

f) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

i) Placements

Toutes les valeurs détenues par le Fonds sont considérées disponibles pour vente et sont consignées à la juste valeur qui est estimée au prix du marché à la date du bilan. La juste valeur d'un instrument financier est définie comme la valeur à laquelle ledit instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties agissant de leur plein gré, autre qu'une valeur à la casse ou de liquidation.

Le FIDA comptabilise ses placements au cours du marché, ce qui représente donc la juste valeur du portefeuille de placements.

ii) Prêts

Les prêts du FIDA sont assortis d'un fort élément de libéralité en raison des conditions préférentielles auxquelles ils sont accordés. Il n'est pas possible d'estimer la juste valeur de l'encours des prêts du FIDA. En conséquence, les prêts du FIDA sont portés dans les états financiers à la valeur nominale intégrale du solde des obligations de l'emprunteur.

g) État des flux de trésorerie

L'appendice C, "État des flux de trésorerie", a été établi conformément à la norme comptable internationale n° 7 (version révisée). Aux fins de cet état, les encaisses et équivalents comprennent les disponibilités et les dépôts détenus à la demande par des banques, ainsi que les placements immédiatement convertibles à la date du bilan. Depuis 1999, les actions et les sommes nettes à payer au titre de placements ne sont plus comprises dans les placements immédiatement convertibles à des fins de trésorerie, conformément à la norme comptable, en raison de la plus grande matérialité de ces liquidités. Les chiffres comparatifs pour l'année précédente ont été revus de manière à être conformes à la présentation de 1999.

Note 3: Placements

a) Principes fondamentaux

Les principes fondamentaux régissant le placement des fonds sont énoncés à l'article VIII du Règlement financier du FIDA, adopté par le Conseil des gouverneurs à sa première session tenue du 13 au 16 décembre 1977, à savoir:

"1. Le Président peut placer ou investir les fonds versés en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour l'exécution des opérations du Fonds ou pour faire face aux frais administratifs.

2. En plaçant les ressources du Fonds, le Président sera avant tout guidé par des considérations de sécurité et de liquidité. Dans ces limites, le Président cherchera à obtenir le rendement le plus élevé possible, sans avoir recours à la spéculation.

3. Le produit des placements peut, entre autres, être utilisé par le Fonds pour couvrir ses dépenses administratives et autres, conformément au budget approuvé."

b) Gestion du portefeuille de placements

Depuis 1994, la gestion de la majeure partie du portefeuille de placements du FIDA a été confiée à un certain nombre de gestionnaires extérieurs conformément aux directives du Fonds. Au 31 décembre 1999, les fonds sous gestion extérieure se chiffraient à 2 260,8 millions de USD (contre 2 132,9 millions de USD en 1998), ce qui représente quelque 96,1% (1998 - 93,3%) du total des encaisses et placements.

c) Gestion des risques

Le Fonds a pris en compte les risques attachés aux placements en adoptant des directives en matière de placements et en prenant des dispositions concernant la garde de ses fonds:

i) Risque de crédit

Les directives en matière de placements autorisent les placements sous forme de dépôts à terme auprès de banques commerciales sélectionnées, d'emprunts d'État ou garantis par l'État, d'obligations émises par des banques multilatérales de développement, ainsi que de produits dérivés de ces valeurs négociés en bourse de ces valeurs. Le choix des établissements bancaires et des émissions obligataires est effectué en fonction de la cote de crédit qui leur est attribuée par les grandes firmes de notation financière.

ii) Risque de marché

Les risques encourus sur le marché sont pris en compte en modifiant la durée du portefeuille en fonction de l'évolution des cours des valeurs. La durée globale de la part du portefeuille en valeurs à revenu fixe ne peut être supérieure à deux ans de plus que la moyenne de référence (soit environ 7,5 ans). Les options et les opérations à terme sont utilisées pour gérer le risque de marché plutôt qu'à des fins spéculatives.

iii) Risque de change

La plupart des engagements du Fonds sont libellés en DTS. En conséquence, les avoirs globaux du Fonds, y compris portefeuille de placements et billets à ordre, sont comptabilisés de manière à avoir, dans la mesure du possible, des actifs libellés dans les monnaies et selon les ratios du panier servant au calcul de la valeur du DTS équivalant aux engagements au titre des prêts et des dons non décaissés libellés en DTS. De même, il y aura pour la Réserve générale et pour les engagements de dons libellés en USD une contrepartie d'actifs libellés en USD.

Afin d'améliorer ses rendements, le Fonds peut investir dans des valeurs libellées dans des monnaies autres que celles du panier du DTS, et peut donc conclure des accords concernant des opérations sur devises à terme afin de maintenir l'équilibre entre ses engagements libellés en DTS et ceux libellés en USD.

En novembre 1998, le Fonds a sélectionné un gestionnaire chargé de limiter les risques de change sur les marchés émergents. Cette activité a commencé en 1999.

iv) Risque de dépôt de fonds

Le FIDA a confié la garde de ses placements à une grande banque spécialisée dans ce domaine. Cet établissement bancaire est commis à la garde des fonds, tient des comptes

distincts pour chacune des composantes du portefeuille de placements sous gestion extérieure, et exécute les opérations de placement effectuées à l'initiative des gestionnaires extérieurs de portefeuille.

d) Instruments dérivés

Les directives en matière de placements du FIDA autorisent le recours aux types d'instruments dérivés suivants:

i) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des accords portant sur la livraison future de valeurs ou d'instruments du marché monétaire, par lesquels le vendeur convient de livrer à une date ultérieure spécifiée un instrument financier donné, dont le prix ou le rendement est fixé. Le dépôt de garantie est effectué en espèces ou sous forme de titres, et les fluctuations du cours du marché sont prises en compte au jour le jour. Les fluctuations de la valeur des contrats à terme sont comptabilisées sous forme de plus-values ou de moins-values pour la période au cours de laquelle sont intervenues ces fluctuations, à la rubrique Produit des placements. Au 31 décembre 1999, il y avait 205 contrats d'achat et 417 contrats de vente en cours (1998 - 41 contrats d'achat) dont la moins-value latente se chiffrait à 309 000 USD (1998 - 7 700 USD). La valeur boursière des contrats à terme ouverts au 31 décembre 1999 s'élève à 48 000 USD. À cette même date, l'échéance de ces contrats était mars 2000.

ii) Options

L'option est un contrat qui permet au détenteur de l'option d'acheter ou de vendre un instrument financier à un prix convenu et à une échéance donnée; le vendeur assume le risque de fluctuations du cours de l'instrument financier qui est le titre-support de l'option. Le FIDA ne peut avoir recours qu'à des options négociées en bourse. Le prix initial d'un contrat d'option est égal à la prime payée par l'acheteur et est notablement inférieur au montant contractuel ou à la valeur notionnelle. Le FIDA n'inscrit pas ses contrats d'option en compte de charge. Au 31 décembre 1999, il y avait 74 options d'achat (1998 - aucune) dont la moins-value latente se chiffrait à 49 000 USD. La valeur boursière des contrats d'option ouverts au 31 décembre 1999 s'élevait à 28 000 USD (options d'achat). À cette même date, l'échéance de ces options était en moyenne de 61 jours. Il n'a pas été contracté d'option en 1998.

iii) Couverture de change à terme

La couverture de change à terme est un accord par lequel les montants en espèces libellés en une monnaie donnée sont convertis dans une autre monnaie et un contrat de change à terme est simultanément passé, lequel prévoit la conversion ultérieure des deux monnaies afin de pouvoir récupérer le montant dans la monnaie convertie. La plus-value latente sur les contrats de couverture de change à terme se chiffrait au 31 décembre 1999 à 1 154 000 USD (contre une plus-value de 4 694 000 USD en 1998). Au 31 décembre 1999, l'échéance des contrats à terme s'échelonnait entre trois et soixante-quinze jours. Les plus-values et moins-values réalisées et latentes sont comptabilisées pendant la période où elles se produisent et inscrites à la rubrique Produit des placements.

e) Valorisation des actifs

Le Fonds comptabilise les avoirs de son portefeuille au cours du marché. Les plus- et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées dans le produit des placements.

f) Composition du portefeuille de placements par instrument

Au 31 décembre 1999, les encaisses et les placements, à l'exception des avoirs soumis à restriction et en monnaies non convertibles, au cours du marché se chiffraient à 2 330 123 000 USD (contre 2 261 341 000 USD en 1998); les éléments constitutifs de ce montant étaient les suivants:

	1999	1998
	<u>Milliers de USD</u>	
Encaisses	71 889	60 848
Instruments à revenu fixe	1 340 818	1 696 049
Plus-values/(moins-values) latentes sur contrats à terme (valeur boursière)	1 154	4 694
Dépôts à terme et autres effets bancaires	171 853	209 604
Actions	770 369	324 500
Contrats à terme	48	422
Options	(30)	0
Total des placements	2 284 212	2 235 269
Produit de placements à recevoir	27 437	34 000
Dividendes à recevoir	577	0
Sommes à recevoir pour valeurs vendues	15 886	97 311
Sommes à payer pour valeurs acquises	(69 878)	(166 087)
Total	<u>2 330 123</u>	<u>2 261 341</u>

g) Composition du portefeuille de placements par monnaie

La composition par monnaie des encaisses et des placements au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1998 était la suivante:

	1999	1998
	<u>Milliers de USD</u>	
Euro	461 240	0
Deutsche mark	0	318 927
Franc français	0	89 990
Yen japonais	406 337	236 027
Livre sterling	302 605	293 153
Dollar des États-Unis	823 890	994 959
Autres	<u>336 051</u>	<u>328 285</u>
Total	<u>2 330 123</u>	<u>2 261 341</u>

En 1999, l'euro a remplacé le franc français et le mark allemand dans le panier du DTS.

h) Composition du portefeuille par échéance des placements

Au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 1998, la composition des encaisses et des placements par échéance était la suivante:

	1999	1998
	<u>Milliers de USD</u>	
À échéance d'un an ou moins	252 666	270 932
À échéance d'un à cinq ans	398 425	349 606
À échéance de cinq à dix ans	637 726	930 691
À échéance de plus de dix ans	270 937	385 612
Sans échéance ferme (actions)	<u>770 369</u>	<u>324 500</u>
Total	<u>2 330 123</u>	<u>2 261 341</u>

La période moyenne restant à courir jusqu'à l'échéance des placements du portefeuille (actions exclues) était au 31 décembre 1999 de 108 mois (contre 99 mois en 1998).

**Produit des placements**

Le produit net des placements pour l'année qui a pris fin le 31 décembre 1999 se montait à 196 513 000 USD (contre 187 899 000 USD en 1997). Les différents éléments constitutifs du Produit des placements sont les suivants:

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Produit des placements à revenu fixe	89 396	111 640
Dividendes des actions	8 684	5 654
Produit net des contrats à terme	1 240	1 838
Perte nette enregistrée sur les options	(95)	0
Total cumulé des plus-values réalisées (net)	3 538	39 008
Total cumulé des plus-values latentes sur valeur boursière (net)	136 561	36 111
Moins-values latentes des années précédentes (nettes)	(36 111)	0
Revenu des prêts sur titres	539	905
Intérêts perçus auprès des banques, y compris sur des comptes bancaires soumis à restriction	857	1 028
Frais de gestion du portefeuille et frais de garde	(9 510)	(7 739)
Autres dépenses relatives aux placements	(630)	(546)
Produit net des placements du FIDA	194 469	187 899
Revenu de fonds supplétifs au titre d'années précédentes	1 726	0
Produit net des placements au titre de l'Initiative PPTE	<u>318</u>	<u>0</u>
Total	<u>196 513</u>	<u>187 899</u>

Le taux moyen de rendement du portefeuille de placements en 1999 était de 8,7 (contre 8,5% en 1998).

Note 4: Encaisses et placements soumis à restriction**a) Monnaies non librement convertibles**

Au 31 décembre 1999, les avoirs en espèces et placements détenus par le Fonds en monnaies non librement convertibles s'élevaient respectivement à 471 000 USD (contre 667 000 USD en 1998) et 436 000 USD (contre 6 287 000 USD en 1998). En 1998, ces montants comprenaient 5 876 000 USD en liquidités et placements détenus en ringgits malaisiens par un gestionnaire de fonds (dont 81 000 USD en liquidités et 5 795 000 en actions). Cette monnaie était soumise à restriction temporaire depuis septembre 1998, mais les restrictions ont été levées en 1999.

Conformément à l'Accord portant création du FIDA, les montants versés au Fonds par des membres de la catégorie III dans leur monnaie nationale, au titre de leurs contributions initiales ou de leurs contributions supplémentaires, sont soumises à restriction.

Ces sommes servent exclusivement:

- i) après consultation du membre concerné, à régler des dépenses d'administration et autres frais engagés par le Fonds sur le territoire dudit membre, ou
- ii) avec l'accord de ce membre, à payer des biens ou des services émanant de son territoire et nécessaires à des activités financées par le Fonds dans d'autres États.

b) Autres montants soumis à restriction

Dans les "Encaisses et placements soumis à restriction" figurent les montants supplémentaires suivants:

- i) 8 055 000 USD (contre 9 579 000 USD en 1998) constituant des placements détenus au nom du Fonds pour le compte de la Mutuelle de crédit du personnel du FIDA.

- ii) 6 474 000 USD (contre 4 086 000 USD en 1998) constituant des montants détenus sur les comptes bancaires du Fonds à titre de fonds supplétifs.

Les montants ci-dessus figurent au poste Montants dus à d'autres fonds et ne figurent pas dans l'état des flux de trésorerie.

c) Soldes des fonds fiduciaire

Ces soldes comprennent 6 500 000 USD (contre 1 900 000 USD en 1998) représentant les montants placés pour le compte du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et 557 000 USD (3 283 000 USD en 1998) représentant les soldes bancaires du fonds fiduciaire.

Note 5: Contributions des membres

Les contributions que chaque membre doit verser au Fonds sont payables à l'échéance en monnaies librement convertibles; toutefois, les membres de la catégorie III peuvent verser jusqu'à la fin de la période de la troisième reconstitution leur contribution dans leur propre monnaie, qu'elle soit ou non librement convertible. Les contributions doivent être versées en espèces, mais, dans la mesure où le Fonds n'a pas un besoin immédiat d'une partie de la contribution pour ses opérations, cette partie pourra être versée sous forme de billets à ordre ou d'obligations non négociables, irrévocables, ne portant pas intérêt et payables à vue. Sur recommandation de son Commissaire aux comptes, le Fonds a jugé prudent d'instituer des provisions pour arriérés de contributions (voir notes 2 b), 6 et 7).

a) Contributions initiales

Les contributions initiales ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

b) Première reconstitution des ressources

Les contributions à la première reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans la note 6.

c) Deuxième reconstitution des ressources

Les contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds ont été intégralement acquittées, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

d) Troisième reconstitution des ressources

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la troisième reconstitution. Les tirages appelés à ce jour ont été intégralement réglés, sous réserve de ce qui est indiqué dans les notes 6 et 7.

e) Quatrième reconstitution des ressources

La quatrième reconstitution des ressources du Fonds a pris effet le 29 août 1997, date à laquelle les instruments de contribution déposés se montaient globalement à 50% des contributions respectives des membres, comme indiqué dans la colonne A-3 de l'annexe A à la résolution 87/XVIII adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa dix-huitième session et ultérieurement amendée.

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions à la quatrième reconstitution.

f) Contributions anticipées à la cinquième reconstitution

On trouvera à l'appendice E un état détaillé des contributions anticipées à la cinquième reconstitution.

g) Programme spécial pour l'Afrique

Des précisions sur les contributions au Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification au titre des première et seconde phases sont données à l'appendice E.

h) Provisions

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué les provisions ci-après au titre de:

i) FIDA

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contributeurs	104 970	99 370
Montants à recevoir de contributeurs	<u>89 555</u>	<u>89 557</u>
Total	<u>194 525</u>	<u>188 927</u>

ii) Programme spécial pour l'Afrique

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Billets à ordre de contributeurs	<u>10</u>	<u>8</u>

Note 6: Billets à ordre des contributeurs

a) FIDA

Les billets à ordre au titre des contributions initiales et des contributions aux première et deuxième reconstitutions ont tous été encaissés sauf ceux émanant des États membres indiqués ci-dessous.

Au 31 décembre 1999, les tirages sur les contributions à la troisième reconstitution déposées sous forme de billets à ordre représentaient 58,3% (au 31 décembre 1998: 37,27%).

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué une provision au titre des billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Qatar	5 000	5 000
Mauritanie	<u>2</u>	<u>2</u>
	5 002	5 002
iv) Troisième reconstitution		
R.P.D de Corée	350	224
Jamahiriya arabe libyenne	9 328	5 963
Nigéria	5 830	3 727
Mauritanie	<u>15</u>	<u>9</u>
	<u>15 523</u>	<u>9 923</u>
Total	<u>104 970</u>	<u>99 370</u>

Montants exclus des ressources disponibles pour engagement - Monnaies convertibles

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	29 358	29 358
Iraq	<u>13 717</u>	<u>13 717</u>
	43 075	43 075
ii) Première reconstitution		
Iraq	31 099	31 099
Qatar	<u>10 271</u>	<u>10 271</u>
	41 370	41 370
iii) Deuxième reconstitution		
Qatar	5 000	5 000
Mauritanie	<u>2</u>	<u>2</u>
	5 002	5 002
iv) Troisième reconstitution		
R.P.D de Corée	600	224
Jamahiriya arabe libyenne	16 000	5 963
Nigéria	10 000	3 727
Mauritanie	<u>25</u>	<u>9</u>
	<u>26 625</u>	<u>9 923</u>
Total	<u>116 072</u>	<u>99 370</u>

Depuis le 31 décembre 1999, un montant de 2,0 millions de USD a été reçu du Nigéria en règlement des sommes mises en recouvrement au titre de la troisième reconstitution. Si ce montant avait été reçu avant le 31 décembre 1999, la provision totale au regard des billets à ordre aurait été ramenée à 99 140 000 USD et les montants exclus des ressources disponibles pour engagement à 106 072 000 USD.

b) Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a institué une provision au titre de billets à ordre, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous, et, en application des principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification a exclu des ressources disponibles pour engagement les montants qui apparaissent ci-dessous.

Provisions instituées

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	10	8
Total	<u>10</u>	<u>8</u>

**Montants exclus des ressources disponibles pour engagement -
Monnaies convertibles**

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
Première phase		
Mauritanie	10	8
Provisions n'ayant pas encore fait l'objet de tirage		
Mauritanie	<u>0</u>	<u>2</u>
Total	<u>10</u>	<u>10</u>

Note 7: Sommes à recevoir des contributeurs

Les montants à recevoir des États membres au titre de leurs contributions initiales et de leurs contributions aux première, deuxième et troisième reconstitutions des ressources du Fonds (y compris les contributions spéciales et complémentaires) se montait à 94 422 000 USD après provisions (181 672 000 USD en 1998).

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa b) de la note 2, le Fonds a institué des provisions au titre de certains de ces montants, comme indiqué ci-dessous.

Conformément aux principes énoncés à l'alinéa c) de la note 2, le Fonds n'a pas comptabilisé dans les ressources disponibles pour engagement les montants indiqués ci-dessous, ni les sommes à recevoir au titre de la quatrième reconstitution.

Provisions instituées

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<u>Milliers de USD</u>	
i) Contributions initiales		
Iran	83 167	83 167
Comores	<u>7</u>	<u>9</u>
	83 174	83 176
ii) Deuxième reconstitution		
Gabon	371	371
Iraq	<u>2 000</u>	<u>2 000</u>
	2 371	2 371
iii) Troisième reconstitution		
Iran	<u>3 000</u>	3 000
Qatar	1 000	1 000
Sao Tomé-et-Principe	<u>10</u>	<u>10</u>
	4 010	4 010
Total	<u>89 555</u>	<u>89 557</u>

Note 8: Prêts

Les prêts ne sont accordés qu'aux pays en développement qui sont membres du Fonds ou à des organisations intergouvernementales dont ces pays font partie. Dans ce dernier cas, le Fonds peut exiger des garanties gouvernementales ou autres. Un prêt entre en vigueur lorsque le FIDA a reçu de l'emprunteur un avis juridique satisfaisant et lorsque les autres conditions préalables éventuelles ont été remplies. Les décaissements peuvent commencer dès l'entrée en vigueur du prêt.

Pour les prêts approuvés en 1978, le remboursement du principal et le règlement des intérêts doivent être opérés dans la même monnaie que la partie correspondante de la somme avancée, ou de la manière précisée dans l'accord de prêt. Pour tous les prêts du Fonds approuvés à partir du 1^{er} janvier 1979, le remboursement du principal et le règlement des intérêts sont exigibles dans la monnaie spécifiée dans l'accord de prêt, pour un montant équivalant au nombre de droits de tirage spéciaux (DTS) dus, calculé sur la base des taux pratiqués par le Fonds monétaire international à la date d'échéance. Les sommes correspondant aux prêts approuvés seront avancées aux emprunteurs conformément aux dispositions de l'accord de prêt.

Originellement, les Principes et critères en matière de prêts (paragraphe 31) énonçaient les conditions de prêt comme suit: "Le Fonds fournira selon les modalités et conditions ci-après des ressources financières à ses États membres pour des projets et programmes approuvés: i) prêts spéciaux à des conditions particulièrement favorables; les frais de services s'élèvent dans ce cas à 1% par an et la période de remboursement est de 50 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans; ii) prêts à des conditions intermédiaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 4% par an et la période de remboursement est de 20 ans, y compris un différé d'amortissement de cinq ans; iii) prêts à des conditions ordinaires; le taux d'intérêt s'élève dans ce cas à 8% et la période de remboursement varie de 15 à 18 ans, y compris un différé d'amortissement de trois ans."

Au 28 janvier 1994, le Conseil des gouverneurs du FIDA a adopté la résolution 83/XVII qui éternait les nouvelles dispositions ci-après des Principes et critères en matière de prêts:

"32 a) les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables seront exempts d'intérêts mais supporteront une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et comporteront un délai de remboursement de quarante (40) ans, différé d'amortissement de dix (10) ans compris; b) les prêts consentis à des conditions intermédiaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 50% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement de vingt (20) ans, différé d'amortissement de cinq (5) ans compris; c) les prêts consentis aux conditions ordinaires supporteront un taux d'intérêt annuel équivalant à 100% du taux d'intérêt variable de référence déterminé chaque année par le Conseil d'administration et comporteront un délai de remboursement allant de quinze (15) ans à dix-huit (18) ans, différé d'amortissement de trois (3) ans compris; d) aucune commission d'engagement ne sera prélevée sur les prêts."

Au 31 décembre 1999, les arriérés de plus de trois mois au titre du remboursement du principal se montaient à 33 564 000 USD (contre 32 138 000 USD en 1998) et à 15 107 000 USD (contre 14 024 000 USD en 1998) au titre du règlement des commissions de service et des intérêts. Un montant de 271 000 USD et un montant de 346 000 USD (contre 286 000 USD en 1998) étaient dus depuis plus de trois mois au titre du remboursement du principal et des commissions de service sur prêts du PSA.

En ce qui concerne les arriérés de paiement des États membres suivants: Cameroun, Congo, Cuba, Gabon, Grenade, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée, Sierra Leone, Somalie et Togo, on ne prévoit aucune perte et par conséquent aucune provision n'a été instituée.

Les démarches se poursuivent auprès des gouvernements concernés pour obtenir le règlement de ces obligations.

Le montant du principal décaissé et non remboursé pour tous les prêts à des emprunteurs qui n'ont pas réglé leurs arriérés depuis la fin de l'année s'élève à 222 734 000 USD (contre 194 000 000 USD en 1998). Dans le cas des arriérés de prêts de plus de dix mois au 31 décembre 1999, les intérêts et commissions de services ne sont considérés comme revenu que lorsqu'ils sont effectivement reçus.

S'ils avaient été considérés comme revenu, le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1999 aurait été supérieur de 2 565 000 USD (contre 2 525 000 USD en 1998). Le chiffre correspondant se rapportant au PSA était de 288 000 USD (contre 195 000 USD en 1998). Les pays membres concernés sont indiqués ci-après:

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation - FIDA

	Milliers de USD		31 décembre 1999	
	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1999	Redevable d'arriérés à compter de
Cameroun	15 235	2 733	319	Sept. 1993
Congo	3 645	1 940	145	Avr. 1993
Cuba	11 403	10 075	454	Sept. 1989
R.D. du Congo	24 908	4 004	248	Fév. 1993
Gabon	3 444	756	308	Juin 1998
Grenade	312	62	18	Déc. 1999
Guinée-Bissau	6 193	455	62	Nov. 1995
Libéria	13 972	8 723	404	Mai 1989
Niger	16 840	352	140	Janv. 1996
Sierra Leone	23 442	858	231	Mars 1998
Somalie	<u>23 743</u>	<u>6 282</u>	<u>236</u>	Janv. 1991
Total	<u>143 137</u>	<u>36 240</u>	<u>2 565</u>	

Emprunteurs en situation de non-comptabilisation – PSA

	Milliers de USD		31 décembre 1999	
	Principal non remboursé	Arriéré du principal	Revenu non comptabilisé en 1999	Redevable d'arriérés à compter de
Guinée-Bissau	2 809	109	28	Déc. 1995
Niger	14 390	162	237	Janv. 1996
Sierra Leone	<u>2 274</u>	<u>-</u>	<u>23</u>	Mars 1998
Total	<u>19 473</u>	<u>271</u>	<u>288</u>	

Le produit des prêts indiqué dans l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1999 comprend un montant de 528 000 USD (contre 771 000 USD en 1998) reçu pour des années antérieures.

On trouvera à l'appendice F un état détaillé des prêts approuvés, des décaissements opérés et des remboursements de prêts.

a) Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE)

Le Conseil d'administration a proposé la participation du FIDA à l'Initiative du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) en tant qu'élément de la politique générale du Fonds en matière de gestion des partenariats avec des pays ayant des arriérés, ou susceptibles d'en avoir à l'avenir, en raison du poids du service de leur dette. En adoptant la résolution 101/XX, le Conseil des gouverneurs, à sa vingtième session tenue en février 1997, a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE.

Le Conseil des gouverneurs a chargé le Conseil d'administration d'approuver au cas par cas l'allègement de la dette attendu du FIDA dans le cadre des mesures globales décidées au titre de l'Initiative PPTE pour ramener la dette d'un pays à un niveau soutenable.

L'Initiative PPTE implique pour les IFI participantes deux types de mouvement de fonds:

- i) une réduction convenue des remboursements provenant des pays endettés aux IFI créditrices;
- ii) des versements sur les comptes de prêt des IFI participantes afin de compenser cette réduction des remboursements.

Chaque IFI choisira le mécanisme qu'elle juge le plus approprié pour mobiliser et gérer les ressources destinées à compenser la diminution de recettes de son compte de prêt.

Un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE a été établi suite à l'adoption par le Conseil des gouverneurs le 11 février 1998 de la résolution 105/XXI. Ce fonds fiduciaire reçoit du FIDA et d'autres sources des ressources spécifiquement destinées à compenser la diminution convenue au titre de l'Initiative PPTE des remboursements au(x) compte(s) de prêt. Le FIDA a reçu des Pays-Bas un instrument de contribution de 26 623 520 NLG – 12 081 227 EUR (12 358 000 USD) à titre de contribution complémentaire à la quatrième reconstitution à l'appui de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et un versement de 8 000 000 NLG (3 853 234 USD). Le Conseil d'administration a approuvé la participation du FIDA à l'Initiative PPTE en faveur des pays suivants:

État membre	Montant approuvé (DTS)		Approbation du Conseil d'administration (session)
Ouganda	4 160 000	i./iii.	Soixante et unième
Burkina Faso	1 780 000		Soixante-deuxième
Côte d'Ivoire	164 300	i.	Soixante-quatrième
Mozambique	12 380 000	ii.	Soixante-quatrième
Bolivie	2 200 000	i.	Soixante-quatrième
Guyana	630 000	i.	Soixante-quatrième
Mali	1 575 000	i.	Soixante-sixième

- i. Valeur actuelle nette
- ii. Valeur nominale
- iii. L'accord a été signé par l'emprunteur et porte sur la valeur nominale.

Comme décidé par le Conseil d'administration à sa soixante-cinquième session tenue en décembre 1998, un montant de 4 000 000 USD en 1998 et de 4 000 000 USD en 1999 (sur le montant total approuvé de 16 millions de USD) a été transféré de l'excédent accumulé en faveur de l'Initiative PPTE. Les états financiers du FIDA présenteront comme suit les principales transactions financières et le solde du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE:

	1999	1998
	Milliers de USD	
Contributions du FIDA (appendice A1)	8 000	4 000
Contribution des Pays-Bas	<u>3 853</u>	<u>1 985</u>
Total des contributions reçues	11 853	5 985
Remboursement des versements échus au titre de prêts	<u>(5 045)</u>	<u>(802)</u>
Solde net du fonds fiduciaire (appendice B)	6 808	5 183
Produit net des placements	<u>318</u>	<u>0</u>
Total	<u>7 126</u>	<u>5 183</u>

En 1998, le solde net du fonds fiduciaire figurait dans l'actif net mais, en 1999, après reclassification, il a été inclus dans la rubrique "dons non décaissés".

b) Prêts à des États non membres

Fonds pour Gaza et la Cisjordanie (FGC)

À sa vingt et unième session tenue en février 1998, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 107/XXI qui approuve l'établissement d'un fonds spécifiquement destiné à financer des prêts pour Gaza et la Cisjordanie. Il a été à cet effet dérogé à l'application de l'article 7, section 1 b), de l'Accord portant création du FIDA. L'aide financière, y compris sous forme de prêts, est transférée au FGC par décision du Conseil d'administration et le remboursement, le cas échéant, est versé directement aux ressources ordinaires du FIDA.

**Note 9: Dons**

L'Accord portant création du FIDA habilite ce dernier à accorder des dons à ses membres ou à des organisations intergouvernementales auxquelles participent ses membres, selon les modalités qu'il juge appropriées.

a) Assistance technique

Le Fonds octroie des dons pour la préparation de projets, des composantes de prêts, la recherche agricole, le Fonds d'élaboration des projets, le Mécanisme spécial d'intervention et d'autres fins connexes. Le montant cumulatif des dons décaissés au 31 décembre 1999 était de 270 227 000 USD (contre 239 852 000 USD en 1998).

b) Services aux États membres

Les années précédentes, les services aux États membres incluaient des dons pour l'identification de projets, des études spéciales et des activités de suivi et d'évaluation. Le montant cumulatif décaissé au titre de ces dons se montait au 31 décembre 1999 à 33 589 000 USD (contre 33 665 000 USD en 1998).

Note 10: Réserve générale

À sa quatrième session, en 1980, le Conseil des gouverneurs a reconnu la nécessité de se prémunir contre le risque de surengagement éventuel des ressources du Fonds qui pourrait découler des fluctuations des taux de change et contre les retards éventuels dans la perception par le Fonds des paiements au titre du service des prêts, ou dans le recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre du produit du placement de ses avoirs liquides, et a décidé de constituer une Réserve générale.

Les virements à la Réserve générale par prélèvement sur l'excédent accumulé sont décidés par le Conseil d'administration compte tenu de la situation financière du Fonds. Le Conseil d'administration a décidé, à sa cinquante-quatrième session en avril 1995, de maintenir la Réserve générale à 95 millions de USD. La question de savoir si le montant de la Réserve générale est suffisant sera revue périodiquement par le Conseil d'administration. Les retraits opérés sur la Réserve générale seront assujettis à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

Note 11: Dépenses de personnel et cotisations au régime des pensions**a) Effectifs**

Le nombre de postes du Fonds – y compris ceux du président et du vice-président - approuvés au 31 décembre s'établissait comme suit:

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
Cadre organique	134	128
Services généraux	<u>158</u>	<u>164</u>
	292	292

Comme les années précédentes, le FIDA a recouru aux services de consultants, de personnel de conférence et d'autres personnels temporaires pour lui permettre de couvrir ses besoins opérationnels.

b) Prestations de retraite

Le FIDA est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée pour assurer aux fonctionnaires concernés les prestations relatives à la retraite, ainsi que les indemnisations en cas de décès, d'invalidité et autres. La Caisse détermine les prestations versées en fonction de l'âge de la retraite, du traitement ouvrant droit à pension et de la période

d'affiliation. La méthode actuarielle adoptée repose sur l'approche globale avec entrants. Les calculs actuariels sont effectués au moins une fois tous les trois ans. La dernière évaluation actuarielle a été établie au 31 décembre 1997. Le FIDA verse des cotisations pour le compte de son personnel (actuellement payées par l'affilié et le FIDA à hauteur de 7,9% et 15,8% respectivement de la rémunération soumise à retenue pour pension) et serait coresponsable, au prorata de sa part, de tout déficit. Les contributions totales aux prestations de retraite versées en 1999 pour le personnel se sont élevées à 3 693 000 USD (1998 - 3 494 000 USD). Le FIDA n'est pas en mesure de déterminer à des fins comptables sa part en ce qui concerne la situation financière et la performance des fonds de pension avec suffisamment de fiabilité et par conséquent n'a pas inscrit d'avoirs dans ses comptes à cet égard, ni inclus d'autres informations connexes, comme le rendement des avoirs de la caisse.

c) Couverture médicale après cessation de service

Le FIDA participe sur la base d'un partage des coûts à un système de couverture médicale après cessation de service géré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'intention des anciens fonctionnaires touchant une pension des Nations Unies et d'autres anciens fonctionnaires remplissant les conditions requises. Ce plan d'assurance médicale repose sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles au moyen de budgets annuels et de contributions du personnel. En 1995, la FAO a engagé un actuaire qui a déterminé que les engagements non financés au 1^{er} janvier 1996 s'élevaient à 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD pour le FIDA compte tenu de ses effectifs en activité. Cette évaluation a été établie sur la base d'un groupe bien déterminé à l'aide d'une méthode rétrospective. Les résultats de la mise à jour au 31 décembre 1997 des évaluations officielles font apparaître une juste valeur de l'actif du système de 25 millions de USD et un accroissement du déficit, soit 229,3 millions de USD, dont la part du FIDA se trouve portée à 12,9 millions de USD. La norme comptable internationale n°19 (version révisée), qui a pris effet le 1^{er} janvier 1999, impose de couvrir intégralement ce passif dans les comptes de toute organisation dans une période de temps limitée. Le FIDA a décidé de constituer une provision pour sa part en assimilant le déficit à une dépense sur la base d'un amortissement linéaire en cinq ans à compter de la date d'adoption, comme l'y autorise la norme internationale. En conséquence, les états financiers de 1999 comprennent une provision de 2 600 000 USD (1998: aucune).

Il est prévu de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans. Il sera préparé une mise à jour au 31 décembre 1999 dont les résultats ne seront communiqués qu'après l'établissement définitif des états financiers de 1999. Toute variation importante de la part estimative des engagements non financés qui revient au FIDA sera amortie sur une période ne devant pas dépasser la durée moyenne d'activité restante des membres du personnel, conformément à la norme comptable.

À compter du 1^{er} janvier 1998, le FIDA s'emploie à constituer une provision couvrant la totalité des coûts annuels de cette couverture médicale. En 1999 le coût inclus dans les états financiers s'élevait à 452 000 USD (1998 - 428 000 USD).

Note 12: Imposition

Le FIDA est une institution spécialisée des Nations Unies et en tant que telle jouit du privilège d'exemption fiscale en vertu de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies et de l'Accord entre la République italienne et le Fonds relatif au siège permanent du FIDA. Les prélèvements fiscaux s'appliquant aux éléments pour lesquels l'exemption n'a pas encore été obtenue sont déduits directement du produit des placements correspondant.



Note 13: EURO

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro a été introduit en tant que monnaie ayant cours légal dans onze États membres de l'Union européenne, y compris l'Italie, et trois autres états européens. Bien que l'incidence soit faible sur les opérations actuelles du FIDA, certains soldes, comme les contributions des membres concernés, seront relibellés en 1999 de la monnaie d'origine en euro (voir note 3 à l'appendice E).

Note 14: Imprévus

a) Élément de passif éventuel

Au 31 décembre 1999, l'organisation enregistrait un élément de passif éventuel au titre des dépenses encourues en 1998 pour l'organisation d'une exposition ainsi que pour l'aménagement et l'achat de mobilier et de matériel pour les nouveaux bâtiments du FIDA/2. Des dépenses d'un montant de 1,079 milliard de lires (559 000 USD) doivent être remboursées par le Gouvernement italien, encore qu'aucune approbation définitive n'ait été donnée jusqu'ici. Sur ce montant, environ 919 millions de lires (477 000 USD) ont été examinés et approuvés par la Représentation permanente de l'Italie.

b) Élément d'actif éventuel

L'organisation prévoit de recevoir environ 1,924 milliard de lires (998 000 USD) au titre du remboursement de prélèvements fiscaux déduits du produit de placements pour les années antérieures. Ces montants avaient été intégralement inscrits dans les comptes des années précédentes car on ne savait pas exactement quel montant serait remboursé et durant quelle année. Le FIDA a récemment soumis au Gouvernement italien des demandes officielles de remboursement de ces prélèvements, mais il n'est pas prévu de recevoir ces montants avant 2001.

Note 15: Date d'autorisation de la publication des états financiers

Les états financiers pourront être publiés après avoir été approuvés par le Conseil d'administration, à sa session des 3 et 4 mai 2000, sur la recommandation formulée par le Comité de vérification des comptes à sa réunion de mars 2000. Les états financiers de 1999 seront soumis pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa session de février 2001. Les états financiers de 1998 ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs à sa session de février 2000.



PricewaterhouseCoopers

PricewaterhouseCoopers S.p.A

Le Fonds international de développement agricole
Rome

Nous avons procédé à la vérification des états financiers (appendices A à G) du Fonds international de développement agricole relatifs aux exercices clos les 31 décembre 1999 et 1998. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction du Fonds. Notre responsabilité est d'émettre une opinion à leur sujet sur la base de notre vérification.

Notre vérification a été conduite selon les normes de révision comptable acceptées sur le plan international. Ces normes nous imposent de planifier et d'exécuter la vérification de manière à pouvoir raisonnablement assurer que les états financiers sont exempts d'inexactitudes matérielles. La vérification comprend l'examen, par sondage, des pièces justificatives des montants indiqués et des informations fournies dans les états financiers. Elle comprend aussi une évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous pensons que notre vérification nous permet de formuler une opinion avec un degré raisonnable de certitude.

À notre avis, les états financiers présentent de façon fidèle la situation financière du Fonds international de développement agricole aux 31 décembre 1999 et 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, en accord avec les normes comptables acceptées sur le plan international.

Rome, le 15 février 2000



PRICEWATERHOUSECOOPERS 

PricewaterhouseCoopers SpA

The International Fund for Agricultural Development
Rome

We have audited the accompanying financial statements (Appendices A through G) of the International Fund for Agricultural Development (the Fund) as at and for the years ended 31 December 1999 and 1998. These financial statements are the responsibility of the Fund's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the International Fund for Agricultural Development at 31 December 1999 and 1998, and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with International Accounting Standards.

PricewaterhouseCoopers

Rome, 15 February 2000

Sede legale: Milano 20124 Via Vittor Pisani 20 Tel. 0267831 Fax 02669814331 Cap. Soc. 7.220.000.000 i.v. Reg. Imp. Milano N. 278929/1999 C.F. e P.IVA 12979880155 Iscritta all'Albo Consob - Altri Uffici: **Ancona** 60123 Via Corridoni 2 Tel. 07136881 - **Bari** 70125 Viale della Repubblica 110 Tel. 0805429863 - **Bologna** 40122 Via delle Tame 111 Tel. 051526611 - **Brescia** 25124 Via Cefalonia 70 Tel. 0302219811 - **Firenze** 50129 Viale Milton 65 Tel. 0554627100 - **Genova** 16121 Piazza Dante 7 Tel. 0105702013 - **Milano** 20122 Corso Europa 2 Tel. 0277851 - **Napoli** 80121 Piazza dei Martiri 30 Tel. 0817644441 - **Padova** 35137 Largo Europa 16 Tel. 0498762677 - **Palermo** 90141 Via Marchese Ugo 60 Tel. 091349737 - **Parma** 43100 Viale Tanara 20/A Tel. 0521242848 - **Roma** 00154 Largo Fochetti 29 Tel. 06579251 - **Torino** 10128 Corso Vittorio Emanuele II 97 Tel. 011556771 - 10123 Via Bogino 23 Tel. 01188081 - **Trento** 38100 Via San Francesco 8 Tel. 0461237004 - **Treviso** 31100 Piazza Crispi 8 Tel. 0422542726 - **Udine** 33100 Via Marinoni 12 Tel. 043225789 - **Verona** 37121 Via Malenza 2 Tel. 0458002561

